LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

● LOCALES DU 28 NOVEMBRE:

Début aujourd'hui de l'opération de vote dans les bureaux itinérants à travers les wilayas du Sud

(P3)

Le Tribunal arbitral du sport confirme la victoire du Sénégal face au Maroc lors de la CAN 2025

(P2)

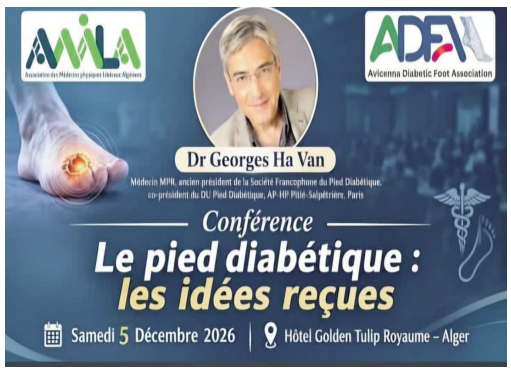

● PIED DIABÉTIQUE EN ALGÉRIE :

Prévenir les amputations, repenser la prise en charge du diabète

(Pages 8 et 9)

5E SESSION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-ANGOLAISE

Des accords majeurs pour une intégration africaine concrète

Les travaux de la 5e session de la Commission mixte algéro-angolaise de coopération au niveau ministériel, tenue mardi à Alger, ont été sanctionnés par la signature de plusieurs accords ainsi que par un accord portant sur le lancement d'une ligne aérienne directe Alger-Luanda et la création d'un Conseil d'affaires conjoint, les deux pays ayant réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération bilatérale dans divers domaines.

Lors des travaux de cette Commission, coprésidée par le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz de la République d'Angola, Diamantino Pedro Azevedo, les deux parties ont salué "la qualité des relations politiques et diplomatiques unissant les deux pays et convenu de la nécessité de leur insuffler une nouvelle dynamique, à travers le renforcement de la coopération économique et l'intensification des échanges entre les opérateurs économiques", indique un communiqué conjoint publié à l'issue des travaux de la Commission.

(Lire en Page 4)



● F2IN 2026

Niger, le marché prioritaire des entreprises algériennes

(P5)



● L'ALGÉRIE VIA SONLEGAZ, PILOTE 5 PROJETS DE CENTRALES ÉLECTRIQUES EN AFRIQUE

La capacité des projets est de 2 480 Mégawatts

(P5)

● GUERRE GÉNOCIDAIRE CONTRE GAZA

Cinq martyrs dans des frappes de drones de l'armée sioniste

(P12)

Myanmar : plusieurs pays exigent le respect du droit international après l'arrêt de la CIJ sur le génocide des Rohingya



Plusieurs pays européens, ainsi que le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Gambie, ont appelé lundi le Myanmar à respecter ses obligations en vertu du droit international, à la suite d'un arrêt de la Cour internationale de Justice (CIJ) reconnaissant la responsabilité du pays dans le génocide perpétré contre les musulmans rohingyas. Dans une déclaration commune, les ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la République tchèque, de l'Estonie, de l'Islande, de la Lettonie, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de l'Espagne, de la Gambie et du Royaume-Uni, ainsi que de l'administration chypriote grecque, ont pris acte de l'arrêt rendu par la CIJ. « Nous soulignons que l'arrêt de la Cour est juridiquement contraignant pour le Myanmar et appelons ce pays à se conformer pleinement à ses obligations en vertu du droit international, notamment à la décision de la Cour », ont-ils déclaré. Les signataires ont estimé que cet arrêt constituait une « étape importante » vers l'établissement des responsabilités et l'accès à la justice pour les victimes et les survivants rohingyas, rappelant que cette communauté avait subi, pendant des années, des violences effroyables, des déplacements forcés et des persécutions. « L'arrêt de la Cour envoie un message clair : de tels actes ne peuvent rester impunis », ont-ils insisté. Les ministres des Affaires étrangères ont également souligné qu'il était « essentiel » de créer les conditions nécessaires au retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés rohingyas au Myanmar. Jeudi, la Cour internationale de Justice a jugé que le Myanmar avait commis un génocide contre les musulmans rohingyas lors des opérations militaires menées en 2017 dans le nord de l'État de Rakhine.
La juridiction internationale a ordonné au Myanmar d'accorder des réparations aux victimes et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute nouvelle violation. La procédure avait été engagée en 2019 par la Gambie, pays d'Afrique de l'Ouest, devant la Cour internationale de Justice.

Royaume-Uni : Andy Burnham juge « impensable » un retour dans l'UE sans référendum

Le Premier ministre britannique, Andy Burnham, a affirmé lundi qu'un éventuel retour du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne (UE) nécessiterait l'organisation d'un référendum.
Interpellé à la Chambre des communes par le député conservateur Sir Bernard Jenkin, qui lui demandait de confirmer « clairement et sans équivoque qu'il serait impensable pour tout Premier ministre de ramener le Royaume-Uni dans l'Union européenne sans référendum », Burnham a répondu : « Oui, ce serait impensable. » Répondant ensuite à une question du député travailliste Graham Stringer, le chef du gouvernement a toutefois précisé qu'il n'entendait pas remettre en cause la décision des Britanniques de quitter l'UE. « Je ne propose pas, à ce stade, d'organiser un nouveau référendum », a-t-il déclaré. Andy Burnham a également assuré que l'accord de rapprochement conclu vendredi avec les dirigeants européens était conforme aux engagements figurant dans le programme électoral sur lequel il avait été élu. Le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne en 2020, à la suite du référendum de juin 2016, lors duquel 52 % des électeurs s'étaient prononcés en faveur du Brexit, contre 48 % pour le maintien dans le bloc européen. Le Premier ministre a par ailleurs rejeté les inquiétudes concernant une éventuelle obligation pour Londres d'adhérer au système européen d'identité numérique dans le cadre du nouvel accord. Interrogé par le député conservateur David Davis sur les risques d'assujettissement du Royaume-Uni aux exigences européennes en matière d'identité numérique, Burnham a assuré que son gouvernement n'envisageait pas de rejoindre le dispositif européen de portefeuille d'identité numérique. Évoquant les relations entre Londres et Bruxelles depuis le Brexit, le chef du gouvernement a estimé que « trop de ponts avaient été brûlés avec l'Europe » lors du premier accord de sortie de l'Union européenne. Il a ainsi plaidé pour l'examen d'un « éventail d'options » concernant l'évolution des relations entre le Royaume-Uni et les 27 États membres de l'UE. Le nouvel accord prévoit notamment la mise en place d'un programme de mobilité destiné aux jeunes, la suppression de la plupart des contrôles sur les exportations alimentaires britanniques vers l'Union européenne, ainsi que l'interconnexion des systèmes britannique et européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Le Tribunal arbitral du sport confirme la victoire du Sénégal face au Maroc lors de la CAN 2025



Le Tribunal arbitral du sport (TAS) confirme la victoire du Sénégal face au Maroc sur le score de 1-0 lors de la Coupe d'Afrique des nations 2025. L'instance annule ainsi de fait, la décision de la Confédération africaine de football (CAF) qui avait attribué le titre de la Coupe d'Afrique des nations 2025 au Maroc.
Le 17 mars dernier, le jury d'appel de la Confédération africaine de football (CAF) a déchu le Sénégal de son titre, sacrant le Maroc, pays organisateur de la compétition.
Les Lions de la Teranga du Sénégal s'étaient imposés (1-0) en finale le 18 janvier à Rabat, au terme d'un match chaotique où plusieurs de leurs joueurs avaient quitté le terrain pour protester contre une décision de l'arbitre d'accorder un penalty aux Marocains, un penalty raté par le sociétaire du Real Madrid, Brahim Diaz.

États-Unis : Trump promet de contester la commutation de peines de mort en Californie

Le président américain Donald Trump a promis lundi de contester la décision du gouverneur de Californie, Gavin Newsom, de commuer les condamnations à mort de plus de 500 détenus. Lors d'une prise de parole au ministère de la Justice, aux côtés de proches de victimes de meurtre, il a également annoncé une directive visant à élargir le recours à la peine capitale au niveau fédéral. « Beaucoup de personnes dans cette salle font tout leur possible pour faire annuler cette mascarade d'une manière ou d'une autre », a déclaré Donald Trump devant des procureurs, des membres des forces de l'ordre et des familles de victimes. « Nous irons jusqu'au bout. »
Le président n'a pas précisé de quels moyens disposait le gouvernement fédéral pour contester une mesure de clémence prise par un gouverneur. En vertu du droit californien, la plupart de ces commutations doivent être approuvées par la Cour suprême de l'État. Plus tôt ce mois-ci, Gavin Newsom avait commué les peines de mort de plus de 500 détenus en peines de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. « Il s'est rangé du côté des meurtriers et des tueurs d'enfants, mais aujourd'hui, nous vous disons que le peuple américain est à vos côtés », a lancé Donald Trump aux familles. Le président a attribué la décision du gouverneur à des considérations politiques. « Pour quelle raison ? Je crois qu'on le sait. Je crois que c'est politique. À mon avis, c'est un très mauvais calcul politique, mais peu importe. Cela n'aurait jamais dû être fait », a-t-il ajouté.
Dans un communiqué publié plus tôt lundi, Gavin Newsom avait défendu sa décision, affirmant n'avoir « aucune leçon à recevoir » de Donald Trump sur la nécessité de rendre des comptes.

Un Pakistanais pourrait devenir le premier astronaute étranger à rejoindre la station spatiale chinoise

Le ressortissant pakistanais Muhammad Zeeshan Ali deviendra le premier astronaute étranger à rejoindre la station spatiale chinoise Tiangong, mardi selon l'agence de presse Xinhua, citant l'Agence chinoise des vols spatiaux habités (CMSA). Ali a été sélectionné comme spécialiste de charge utile pour la mission spatiale habitée Shenzhou-24, marquant une étape importante dans la coopération spatiale entre la Chine et le Pakistan. Le vaisseau spatial doit décoller mercredi à 8 h 18, heure locale (00 h 18 GMT), depuis le centre de lancement de satellites de Jiuquan, dans le nord-ouest de la Chine. Ali rejoindra les astronautes chinois Tang Hongbo et Wu Yi pour cette mission composée de trois membres. Il devrait passer environ une semaine dans l'espace, où il mènera des expériences scientifiques aux côtés de l'équipage chinois, avant de retourner sur Terre à bord du vaisseau spatial Shenzhou-23. La CMSA a indiqué que l'équipage mènerait environ 90 expériences au cours de cette mission.

DANS UN ENTRETIEN ACCORDÉ À CNSPACE, ZEESHAN A DÉCLARÉ :
« En tant que pilote de chasse, j'ai suivi différentes formations, notamment des entraînements en centrifugeuse, des exercices de sauvetage et de survie, ainsi que des formations aux procédures d'urgence. » « Mais le véritable défi, honnêtement, a été de maîtriser la langue chinoise. Tous les interrupteurs, tous les logiciels, tous les programmes et toutes les annonces vocales sont en chinois. Nous avons donc dû apprendre cette langue et maîtriser ce chinois technique. »
« Je m'estime suffisamment chanceux d'avoir les meilleurs partenaires, qui non seulement me comprennent et respectent mon opinion, mais avec lesquels nous parvenons collectivement à trouver une réponse commune à chaque situation. Cette coopération, cette coordination et cette amitié… Je pense que notre amitié représente en réalité celle qui unit le Pakistan et la Chine. »
L'astronaute chinois Zhu Yangzhu, qui a déjà passé six mois en orbite, restera six mois supplémentaires à bord de la station spatiale Tiangong afin de mener à bien une expérience de séjour d'un an dans l'espace, a annoncé mardi l'agence.
Cette mission fait suite à un accord de coopération spatiale signé entre Pékin et Islamabad en février 2025, dans le cadre duquel la Chine s'était engagée à sélectionner et à former des astronautes pakistanais. Ali et un autre candidat astronaute pakistanais, Khurram Daud, avaient été sélectionnés en avril de cette année pour suivre une formation en Chine. La station spatiale chinoise Tiangong est devenue pleinement opérationnelle à la fin de l'année 2022, après l'achèvement de sa configuration composée de trois modules. Depuis, des astronautes chinois y assurent une présence humaine permanente en orbite.

LOCALES DU 28 NOVEMBRE

Début aujourd'hui de l'opération de vote dans les bureaux itinérants à travers les wilayas du Sud

L'opération de vote pour l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW) débutera aujourd'hui mercredi au niveau des bureaux itinérants, destinés aux populations nomades et aux habitants des zones enclavées dans les wilayas du sud du pays.

En effet, l'article 132 de la loi organique relative au régime électoral (ordonnance 21-01 modifiée et complétée) précise que "le président de l'Autorité indépendante peut, par décision, et sur demande du coordinateur de wilaya de l'Autorité indépendante, avancer de 72 heures, au maximum, la date d'ouverture du scrutin dans les communes où les opérations de vote ne peuvent se dérouler le jour même du scrutin pour des raisons matérielles liées à l'éloignement des bureaux de vote et à l'éparpillement des populations". "Les décisions prises par le président de l'Autorité indépendante à l'effet d'avancer la date d'ouverture du scrutin sont publiées immédiatement par tout moyen approprié et affichées au siège du coordinateur de wilaya et du coordinateur communal de l'Autorité indépendante, et aux sièges des communes concernées, au plus tard, cinq jours, avant le scrutin", est-il ajouté dans le même texte.

En prévision de cette opération, les caravanes transportant le matériel et les équipes d'encadrement des bureaux itinérants ont pris la direction des zones reculées, à partir de lundi, afin de permettre aux électeurs d'exercer leur droit constitutionnel au vote, consacrant ainsi le principe d'égalité des chances.

Toutes les conditions matérielles et humaines ont ainsi été réunies pour assurer le bon déroulement de cette opération. Des équipes d'encadrement ont été mobilisées pour assurer la gestion du scrutin au niveau de ces bureaux itinérants, avec la mise à disposition de l'ensemble des moyens nécessaires, notamment des véhicules tout-terrain, compte tenu de la difficulté des pistes caractérisant ces régions isolées du Sud. La démarche vise également à permettre aux observateurs et aux représentants des candidats de suivre le processus électoral, outre la mobilisation des staffs médicaux, des moyens de communication et de l'ensemble des équipements inhérents à l'opération électorale. Il convient de rappeler que l'ANIE avait organisé, la semaine dernière, une réunion de coordination et de formation par visio-conférence, sous la supervision de son président, Saad Arous, consacrée au suivi de l'état de préparation des structures et des moyens mobilisés en prévision des élections locales.

Cette réunion s'est déroulée avec la participation de l'ensemble des coordinateurs de wilaya et des 1.541 coordinateurs communaux, ainsi que des ingénieurs et techniciens mobilisés pour le processus électoral à travers toutes les wilayas du pays, dans le cadre des préparatifs en cours en prévision de ces prochaines échéances.

AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE ACCORDÉE AUX TRAVAILLEURS LE SAMEDI PROCHAIN

Une autorisation spéciale d'absence, sans perte de rémunération, pour la journée du samedi prochain, est accordée à l'ensemble des travailleurs afin de leur permettre d'exercer leur droit de vote, en prévision des élections locales du 28 novembre en cours, indique mardi un communiqué conjoint du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative. «Suite à la convocation du corps électoral, en vue de l'élection des membres des assemblées communales et de wilaya, prévue le 28 novembre 2026, conformément au décret présidentiel n 26-284 du 16 Rabie El Aouel 1448 correspondant au 29 août 2026, et afin de leur permettre d'exercer leur droit au vote, une autorisation spéciale d'absence, sans perte de rémunération, est accordée aux personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, qui travaillent le jour sus-cité, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée», précise la même source.

«Toutefois, les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté», poursuit le communiqué.

Hamza B.

STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSPARENCE, DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Lancement de réunions de coordination avec les secteurs et organismes concernés

Des réunions de coordination avec les secteurs et organismes concernés par la mise en œuvre de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption ont débuté hier lundi au siège de la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC) à Alger, indique un communiqué de cette autorité. Ces rencontres s'inscrivent «dans le cadre des missions constitutionnelles de la HATPLC, prévues par l'article 205 de la Constitution, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, en veillant au suivi de sa mise en œuvre», précise la même source.

La première journée a été consacrée à une «rencontre avec un groupe de points focaux relevant des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de l'Education nationale, des Affaires religieuses et des Wakfs, de la Culture et des Arts, de la Jeunesse et de la Communication, ainsi que du Conseil national de la recherche scientifique et des technologies (CNRST), du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) et de l'Observatoire national de la société civile (ONSC).

L'ordre du jour a porté sur «l'examen des recommandations issues des réunions des commissions sectorielles et de la commission nationale chargée du suivi de la mise en œuvre de la stratégie, pour leur transformation en mesures concrètes dans le cadre de l'élaboration du plan d'action pour la prochaine période». Il s'agit notamment de définir les priorités, d'identifier les mécanismes de mise en œuvre, de renforcer la coordination sectorielle et de garantir la complémentarité et la cohérence entre les différents intervenants», ajoute le communiqué.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de «la volonté de passer du suivi de la mise en œuvre des mesures définies au renforcement de leur efficacité et à leur concrétisation sur le terrain, afin de soutenir les efforts nationaux visant à ancrer une culture d'intégrité, à promouvoir la transparence et à consacrer les principes de bonne gouvernance et de prévention de la corruption», conclut le communiqué.

R. N.



LA CONJONCTURE

Par R. N.

Le numérique et l'IA au service d'un réseau routier plus sûr et plus durable

La modernisation du réseau routier algérien ne passera plus seulement par la construction de nouvelles routes. Elle passera par le numérique, l'intelligence artificielle et surtout par l'entretien préventif des infrastructures.

C'est le message principal livré par Ali Chekroune, secrétaire général de l'Association routière algérienne (ARAL), ce mardi, dans l'émission « L'Invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, à l'occasion du Salon international des travaux publics, organisé au Palais des expositions d'Alger.

Pour lui, l'enjeu est clair : préserver un patrimoine routier national parmi les plus étendus d'Afrique, améliorer la sécurité des usagers et garantir la fluidité de la circulation, en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

« L'amélioration de la circulation et la décongestion des grands axes routiers nécessitent notamment le recours à la signalisation intelligente, capable de prendre en compte la densité du trafic et les besoins des usagers afin d'améliorer la fluidité des déplacements », a souligné Ali Chekroune.

Feux tricolores adaptatifs, panneaux à messages variables, capteurs de comptage, caméras intelligentes : la signalisation ne doit plus être figée. Elle doit s'adapter en temps réel à la réalité du terrain. Une heure de pointe n'est pas une heure creuse. Un axe saturé ne se gère pas comme un axe fluide.

Pour le secrétaire général de l'ARAL, « la transformation numérique doit également permettre une meilleure gestion des infrastructures, depuis leur conception jusqu'à leur entretien ».

Autrement dit, le numérique ne doit pas être un simple ajout, mais une démarche globale : concevoir mieux, construire mieux, exploiter mieux, entretenir mieux.

C'est le cœur de l'intervention de M. Chekroune. « L'importance de la maintenance préventive, considérée comme un moyen essentiel de préserver le patrimoine routier national » a été longuement soulignée.

Selon lui, « une route peut avoir une durée de vie de 15 à 20 ans, à condition de bénéficier d'un entretien régulier. Il vaut donc mieux intervenir avant l'apparition de dégradations importantes, comme les fissures, les arrachements, l'orniérage ou les nids-de-poule, plutôt que d'attendre des réparations lourdes et coûteuses. »

Le calcul est simple. Une petite intervention préventive coûte dix fois moins cher qu'une réhabilitation lourde. Et elle évite aux usagers des accidents, des pannes, des pertes de temps et de carburant.

C'est là que l'intelligence artificielle et les technologies de l'information et de la communication (TIC) prennent tout leur sens. Elles peuvent contribuer à surveiller l'état des chaussées, anticiper leur vieillissement et programmer les interventions au bon moment. Grâce à des capteurs, des drones, des images satellites et des algorithmes prédictifs, il devient possible de savoir quelle section de route va se dégrader, quand et pourquoi, avant même que la dégradation ne soit visible à l'œil nu. « La conception des routes doit intégrer plusieurs paramètres, notamment la topographie, la géomorphologie, la protection de l'environnement et la durabilité », a encore rappelé M. Chekroune.

Une route durable, ce n'est pas seulement une route bien construite. C'est une route qui respecte son environnement, qui résiste au climat et qui s'inscrit dans son territoire. Évoquant l'étendue du réseau routier algérien, le secrétaire général de l'ARAL a mis en avant son rôle dans « le désenclavement des régions et le renforcement des échanges économiques ». De la côte aux Hauts-Plateaux, du Nord au Grand-Sud, la route reste le premier outil d'aménagement du territoire. Elle relie les villages, elle transporte les produits agricoles, elle permet aux entreprises de livrer, aux étudiants de se déplacer, aux malades d'atteindre l'hôpital. Dans ce dispositif, la Transsaharienne occupe une place stratégique. Elle relie plusieurs pays africains et constitue un corridor économique appelé à être renforcé par la complémentarité entre la route et le rail. Alger-Lagos, c'est plus de 4 800 km. C'est l'épine dorsale d'une intégration africaine concrète, qui relie l'Algérie au Niger, au Mali, au Nigeria et au Tchad. Son renforcement est un enjeu national, mais aussi continental.

Pour Ali Chekroune, l'avenir passe aussi par les systèmes de transport intelligents (STI). « Les systèmes de transport intelligents, alimentés par l'Internet des objets, permettront de mieux connaître les flux de circulation et d'orienter les choix en matière d'aménagement et d'intermodalité », a-t-il expliqué.

Savoir d'où viennent les usagers, où ils vont, à quelle heure, avec quel mode de transport, c'est la clé pour décider : faut-il élargir une route ? Créer une voie de bus ? Construire un échangeur ? Développer le train ? Relier la route à un tramway ou à un parking relais ? Le numérique permet de passer d'une gestion intuitive à une gestion par la donnée. Enfin, le convive de la Radio algérienne a insisté sur «la nécessité de mobiliser les compétences nationales, notamment les jeunes universitaires, dans le développement de solutions innovantes », plaidant pour leur accompagnement à travers le mentorat et les dispositifs de financement.

L'Algérie dispose d'universités, d'écoles d'ingénieurs et de jeunes développeurs capables de créer des applications de gestion du trafic, des outils de diagnostic des chaussées ou des plateformes de maintenance prédictive. Il faut leur faire confiance. Pour lui, « la priorité des prochaines années reste claire, préserver les infrastructures existantes, améliorer la sécurité des usagers et inscrire le développement routier dans une véritable démarche de durabilité. »

La route de demain en Algérie ne sera pas seulement plus longue. Elle sera plus intelligente, plus sûre et plus durable.

5E SESSION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-ANGOLAISE

Des accords majeurs pour une intégration africaine concrète

Les travaux de la 5e session de la Commission mixte algéro-angolaise de coopération au niveau ministériel, tenue mardi à Alger, ont été sanctionnés par la signature de plusieurs accords ainsi que par un accord portant sur le lancement d'une ligne aérienne directe Alger-Luanda et la création d'un Conseil d'affaires conjoint, les deux pays ayant réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération bilatérale dans divers domaines. Lors des travaux de cette Commission, coprésidée par le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz de la République d'Angola, Diamantino Pedro Azevedo, les deux parties ont salué "la qualité des relations politiques et diplomatiques unissant les deux pays et convenu de la nécessité de leur insuffler une nouvelle dynamique, à travers le renforcement de la coopération économique et l'intensification des échanges entre les opérateurs économiques", indique un communiqué conjoint publié à l'issue des travaux de la Commission.

Les travaux de cette session ont été couronnés par la signature de plusieurs accords, mémorandums d'entente et programmes de coopération exécutifs couvrant plusieurs domaines, notamment la protection des végétaux, le tourisme, ainsi que les secteurs de la jeunesse et de la culture.

Les deux parties ont également examiné plusieurs autres textes en vue de leur signature lors des prochaines échéances bilatérales.

Un mémorandum d'entente portant création d'un Conseil d'affaires algéro-angolais a été signé dans le but de renforcer les échanges entre les opérateurs économiques des deux pays, d'encourager les échanges commerciaux et d'explorer les opportunités de partenariat.

Les deux parties ont accordé une importance particulière à la coopération dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures, au regard de l'expertise et des potentialités dont disposent les deux pays, réaffirmant leur disponibilité à renforcer le partenariat entre les institutions et les entreprises spécialisées, notamment dans les domaines de l'exploration, de la production, du raffinage et de la pétrochimie, ainsi qu'en matière d'échange d'expertises, de formation et d'énergies renouvelables, selon le communiqué conjoint.

Elles ont également réaffirmé leur volonté de "continuer à élargir les domaines de la coopération économique à d'autres secteurs prioritaires, de manière à contribuer au soutien des efforts de diversification économique et à la réalisation du développement durable dans les deux pays".

Dans ce cadre, les deux parties ont salué l'importance du lancement de la ligne aérienne directe Alger-Luanda, considérée comme "un acquis à même de renforcer les échanges et de faciliter les déplacements des personnes et des opérateurs économiques, tout en contribuant au développement des échanges commerciaux".

La rencontre a permis de passer en revue l'état des relations bilatérales, d'évaluer le bilan de la coopération établie entre les deux pays, de suivre la mise en œuvre des résultats de la visite d'Etat effectuée par le président angolais en Algérie en mai dernier, mais aussi d'examiner les perspectives de développement et de diversification du partenariat dans les divers domaines d'intérêt commun.

Cette session, dont les travaux ont débuté lundi au niveau des experts, s'inscrit dans le cadre de "la concrétisation des hautes orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de son frère, le président de la République d'Angola, M. Joao Manuel Gonçalves Lourenço, visant à renforcer les liens historiques de fraternité et de solidarité unissant les deux pays et à hisser la coopération bilatérale vers de nouveaux horizons, de manière à refléter la volonté politique commune et les potentialités dont disposent les deux parties", selon le communiqué conjoint.

Au terme des travaux de cette session, M. Arkab a déclaré que les résultats obtenus "traduisent l'engagement de l'Algérie et de l'Angola à renforcer leur coopération dans divers domaines, en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à renforcer les relations avec les pays africains frères et à développer la coopération Sud-Sud".

Cette session, qui revêt une importance particulière dans la mesure où elle consacre la réactivation de la commission mixte, a permis d'évaluer le processus de coopération bilatérale et de définir ses priorités et également de mettre en place des orientations pratiques en vue de traduire les accords en projets et en partenariats au service des intérêts communs des deux pays, considère-t-il.

Pour sa part, M. Azevedo a salué la contribution de l'Algérie au soutien de l'indépendance de l'Angola et son appui durant la phase de reconstruction post indépendance, ainsi que son rôle dans la formation de cadres angolais au sein des universités et instituts algériens, en sus de sa contribution au développement du secteur des hydrocarbures angolais.

Il a également souligné la volonté de son pays de renforcer la coopération avec l'Algérie, de manière à servir les intérêts des deux pays et à contribuer à l'appui du développement à l'échelle du continent africain.

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION SÉCURITAIRE FACE À LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Par ailleurs, l'Algérie et l'Angola ont souligné l'importance de renforcer la coordination et la coopération face aux défis sécuritaires communs, notamment le terrorisme et la criminalité organisée transfrontalière, indique le communiqué.

Les deux parties ont échangé les vues sur l'évolution de la situation au Sahel et dans les Grands Lacs, ainsi que sur les questions d'intérêt commun, réaffirmant "leur engagement à soutenir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, à renforcer le rôle de l'Union africaine (UA) et de ses mécanismes dans la prévention et le règlement des conflits, conformément au principe "solutions africaines aux problèmes africains", ainsi qu'au respect de la souveraineté des Etats et de leur intégrité territoriale".

S'agissant des causes justes, "les deux parties ont réaffirmé leur attachement au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux résolutions



pertinentes des Nations unies.

Elles ont également réitéré leur soutien aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'établissement d'un Etat indépendant et souverain".

A l'issue des travaux de cette session, les deux parties se sont félicitées des résultats obtenus et ont réaffirmé leur engagement à poursuivre la coordination et la concertation, ainsi qu'à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des accords issus de cette session, de manière à garantir des résultats concrets et durables. Les deux parties ont convenu de tenir la 6e session de la Commission mixte algéro-angolaise à Luanda, à une date qui sera fixée d'un commun accord par voie diplomatique.

LE PREMIER MINISTRE REÇOIT LE MINISTRE DES RESSOURCES MINÉRALES, DU PÉTROLE ET DU GAZ DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a reçu ce mardi au Palais du Gouvernement, M. Pedro Diamantino Azevedo, ministre des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz de la République d'Angola, M. Mohamed Arkab, ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, était présent à cette rencontre.

Au cours de cet entretien, les deux parties ont réaffirmé la profondeur des liens historiques et fraternels qui unissent les peuples algérien et angolais, liens qui se sont renforcés à travers la lutte commune contre le colonialisme. Ils ont également fait le point sur l'état des relations bilatérales, qui connaissent un regain de dynamisme, notamment à la suite de la visite d'État effectuée en Algérie, en mai dernier, par Son Excellence M. João Manuel Gonçalves Lourenço, président de la République d'Angola, à l'invitation de son homologue, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. À cette occasion, les deux présidents avaient réaffirmé la volonté commune des deux pays de porter leur partenariat à la hauteur des potentialités et des opportunités existantes.

Les deux parties ont également exprimé leur profonde satisfaction face aux résultats positifs qui ont couronné les travaux de la cinquième session de la Commission mixte algéro-angolaise, soulignant l'importance de la mise en œuvre des accords et des protocoles d'entente signés à cette occasion, ainsi que la concrétisation des projets convenus, notamment par le biais des mécanismes de suivi et d'évaluation. Les deux parties ont procédé à un échange de vues sur un certain nombre de questions régionales et internationales d'intérêt commun, constatant une convergence de positions entre les deux pays face aux différents défis actuels, et soulignant l'importance de renforcer le partenariat et la solidarité africains afin de consolider la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, faire avancer le processus d'intégration économique africaine et assurer le développement commun de leurs peuples.

Hamza B.

INDUSTRIES ÉLECTRONIQUES

Examen des moyens de développer l'offre de formation dans la filière

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, et la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, ont examiné, lundi à Alger, les moyens de développer l'offre de formation dans la filière des industries électroniques, à travers l'ouverture de nouvelles spécialités dans le domaine de la maintenance des équipements électroniques, indique un communiqué du ministère de l'Industrie.

La réunion de travail, coprésidée par les deux ministres au siège du ministère de l'Industrie, a été consacrée à l'examen des moyens de renforcer la coordination entre les deux secteurs, afin d'assurer une formation adaptée aux techniciens et aux techniciens supérieurs, répondant à la demande croissante de compétences qualifiées dans cette filière industrielle, qui connaît un développement notable en Algérie, précise la même source.

Dans ce cadre, les deux parties ont convenu de créer un groupe de travail conjoint, avec la participation des entreprises industrielles concernées, chargé d'identifier les besoins professionnels et techniques et d'élaborer un programme de formation spécialisé.

Ce programme portera sur la qualification des techniciens et des techniciens supérieurs, ainsi que sur la formation des encadrants et des formateurs, à même d'assurer l'adéquation des offres de formation aux besoins des entreprises industrielles et d'accompagner le développement des industries électroniques.

R. N.

F2IN 2026

Niger, le marché prioritaire des entreprises algériennes

Le Niger, c'est le voisin. C'est le marché d'à côté. Et c'est, de plus en plus, le marché que les entreprises algériennes regardent avec intérêt.

Les occasions d'investissement y sont énormes. Un marché où la jeunesse constitue la grande majorité de la population, une main-d'œuvre jeune, disponible, ambitieuse. Un pays en construction, qui a besoin de tout : infrastructures, logements, énergie, agroalimentaire, industrie, services, technologies.

Les entreprises algériennes l'ont compris. Elles ne veulent plus seulement exporter vers l'Europe. Elles veulent aller vers l'Afrique. Et d'abord vers le Niger, ce pays frère, voisin, avec lequel l'Algérie partage plus de 900 kilomètres de frontière, une histoire, une culture, une langue.

C'est dans ce sens que le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a affirmé hier à Niamey, lors de l'ouverture du Forum international « Investir au Niger » (F2IN 2026), que l'Algérie, conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, tient à concrétiser sa coopération économique avec le Niger à travers des projets concrets et des partenariats productifs.

L'ALGÉRIE INVITÉE D'HONNEUR DE CE FORUM

Il a exprimé la fierté de l'Algérie d'avoir été choisie comme invitée d'honneur de cette édition, un choix qui "reflète la profondeur des relations fraternelles unissant les deux pays et confirme leur volonté commune de promouvoir la coopération bilatérale à de plus larges horizons, notamment dans les domaines économique, commercial et de l'investissement".

Mettant en avant l'importance de la participation algérienne à cette manifestation économique avec une délégation gouvernementale et économique composée de représentants de secteurs gouvernementaux et de grandes entreprises nationales, conduite par le Conseil du renouveau économique algérien (CREA), le ministre a estimé que cette participation "reflète la volonté commune de hisser les relations bilatérales à la hauteur des potentialités et des opportunités offertes par les deux pays".

La délégation économique algérienne regroupe des responsables et des représentants de 17 entreprises et groupes économiques, dont Sonatrach, Sonelgaz, Saidal, Cosider, Biopharm, Algérie Télécom, Mobilis, le groupe La Belle et le groupe GICA, ainsi que des entreprises nationales opérant dans les domaines des énergies renouvelables, des industries agroalimentaires et des services pétroliers.

A cette occasion, M. Rezig a estimé que l'enjeu pour l'Algérie "ne se limite pas à exprimer la volonté commune ou à annoncer des ambitions, mais réside essentiellement dans leur concrétisation sur le terrain et la réalisation des résultats concrets profitant aux économies des deux pays". Dans ce contexte, il a rappelé une série de projets et d'initiatives, à leur tête le projet de la route transsaharienne, le projet du gazoduc transsaharien via le Nigeria, le Niger et l'Algérie, et le projet de raccordement à la fibre optique, la zone franche commerciale dans la wilaya d'In Guezzam sur les frontières algéro-nigériennes, dont le décret exécutif a été promulgué le mois de novembre en cours.

RENFORCER L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE AFRICAINE

Ces projets reflètent "une orientation commune vers la transformation des frontières entre les deux pays en espaces d'intégration économique, en corridors pour le flux des marchandises et investissements et en passerelles reliant les entreprises économiques aux marchés nigériens et africains", a-t-il ajouté.

Le ministre a rappelé, dans ce sens, l'expertise et potentialités dont disposent les entreprises algériennes dans plusieurs domaines, notamment les industries agroalimentaires et manufacturières, les matériaux de construction, la sidérurgie, la céramique, l'électroménager, les autres produits et services susceptibles de constituer une base de coopération économique fructueuse avec les entreprises nigériennes.

La coopération algéro-nigérienne dépasse son cadre bilatéral au regard



de la position des deux pays, de leurs potentialités et leur rôle dans l'intégration économique africaine, a indiqué M. Rezig, affirmant que l'enjeu ne se limite pas uniquement à l'augmentation des échanges commerciaux, mais s'étend à la construction d'un espace économique régional plus connecté, permettant aux entreprises africaines d'investir, de produire et de commercialiser au sein des marchés du continent, de renforcer l'intégration et l'échange mutuel entre leurs économies.

La cérémonie d'ouverture du forum a été présidée par le Premier ministre de la République du Niger, M. Ali Mahaman Lamine Zeine, en présence de nombre de responsables gouvernementaux, d'acteurs économiques et de représentants des entreprises d'investissement de plusieurs pays.

Hamza B.

ENTREPRENEURIAT

Une vingtaine d'étudiants de l'ESAA formés à la création de micro-entreprises

Vingt-et-un (21) étudiants de l'Ecole supérieure algérienne des affaires (ESAA) ont achevé la deuxième session de formation du Centre de développement de l'entrepreneuriat (CDE), organisée en partenariat avec NESDA Alger-Centre, en vue de concrétiser leurs projets entrepreneuriaux, a indiqué lundi NESDA Alger-Centre dans un communiqué.

Cette formation a porté sur les fondamentaux de l'entrepreneuriat et l'élaboration de projets d'investissement, avec un accompagnement assuré par des experts, notamment sur les aspects juridiques, administratifs et les conditions de pérennité des entreprises.

Les projets proposés couvrent plusieurs secteurs, dont l'agroalimentaire, la cosmétique, le textile, le recyclage du plastique, les services, la restauration, le tourisme et le numérique.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat entre NESDA Alger Centre et les établissements d'enseignement supérieur, visant à promouvoir la culture entrepreneuriale et à accompagner les étudiants dans la création de micro-entreprises.

R. N.

L'ALGÉRIE VIA SONLEGAZ, PILOTE 5 PROJETS DE CENTRALES ÉLECTRIQUES EN AFRIQUE

La capacité des projets est de 2 480 Mégawatts

L'information relayée par la presse énergétique, notamment la plateforme Attaqa et Internews, indique effectivement que l'Algérie pilote 5 projets de centrales électriques en Afrique d'une capacité globale de 2 480 MW à travers le groupe public Sonelgaz et sa filiale Sonelgaz International.

Cette capacité de 2 480 mégawatts (MW) équivaut à 2,48 gigawatts (GW), soit une puissance considérable à l'échelle d'un réseau électrique national.

En effet, selon une étude réalisée par la plateforme spécialisée « Attaqa », basée sur des données fournies par Sonelgaz et le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, ainsi que sur l'état d'avancement de ces projets en 2026, l'Algérie s'oriente vers une expansion de sa présence sur le marché énergétique africain à travers cinq projets de centrales électriques au Niger, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Mozambique et en Tunisie.

D'après l'étude, la Tunisie arrive en tête en termes de capacité de production prévue, avec 1 400 MW, suivie par le Mozambique avec un projet visant 1 000 MW. Les centrales programmées au Niger, au Tchad et en Côte d'Ivoire affichent chacune une capacité de 40 MW, soit un total de 120 MW pour ces trois pays. Il y a lieu de noter que ces projets se trouvent à divers stades à savoir la mise en service effective, le début des travaux, la signature de contrats ou études et ce, dans le cadre de la stratégie algérienne visant à exporter son expertise en ingénierie et en technique (production, transport et distribution d'électricité) et à renforcer les activités de ses entreprises nationales au-delà du marché intérieur.

TROIS CONTRATS AVEC LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE CI-ÉNERGIE

Dans le cadre des développements les plus récents, la filiale internationale de Sonelgaz a signé en ce mois de novembre 2026, trois contrats avec la société ivoirienne CI-Énergie.

Ces accords comprennent un cadre de coopération, un contrat pour la réalisation d'une centrale électrique de 40 MW, ainsi qu'un contrat portant sur la fourniture et l'installation d'équipements de distribution d'électricité.

La centrale ivoirienne se compose de deux turbines à gaz mobiles, d'une capacité de 20 MW chacune, visant à renforcer les capacités de production et à améliorer la stabilité de l'approvisionnement en électricité. La signature des contrats est intervenue en marge de la visite en Côte d'Ivoire du ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal. Ce dernier a discuté avec son homologue ivoirien, le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, des moyens d'élargir la coopération dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité, ainsi que du développement de partenariats techniques et d'investissements.

Au Niger, la centrale de « Gorou Banda », située dans la capitale Niamey, est entrée en service après son inauguration officielle le 3 juin 2026. Elle dispose d'une capacité totale de 40 MW, répartie entre deux turbines à gaz de 20 MW chacune. Le projet a été réalisé grâce à une collaboration entre Sonelgaz, Sonatrach et la société nigérienne d'électricité « Nigelec », dans le but de renforcer les capacités de production et d'améliorer la stabilité de l'approvisionnement électrique.

Quant au Tchad, la pose de la première pierre d'une centrale électrique a eu lieu dans la capitale, N'Djamena, le 8 juin 2026. D'une capacité annoncée de 40 MW, ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les deux pays pour le développement des infrastructures énergétiques, incluant le transfert d'expertise ainsi que la mise en œuvre de programmes de formation visant à optimiser l'exploitation et la maintenance des installations électriques. Au Mozambique, les projets de coopération entre les deux pays incluent une centrale électrique d'une capacité cible de 1 000 mégawatts. Ce projet s'appuiera sur l'expertise algérienne en matière de conception et de réalisation de centrales de production, ainsi que sur le développement des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Les perspectives envisagées incluent également la possibilité de transformer le Mozambique en un pôle régional d'exportation d'électricité vers six pays africains voisins.

Concernant la Tunisie, la coopération entre les deux nations porte sur l'étude de la création d'une centrale électrique à cycle combiné, d'une capacité proposée de 1 400 mégawatts. Ce volet a été abordé lors d'une réunion tenue le 24 mai 2026 entre le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, et une délégation de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG).

La technologie du cycle combiné permet de récupérer la chaleur des gaz d'échappement issus des turbines à gaz pour générer de l'électricité supplémentaire, améliorant ainsi l'efficacité de la consommation de combustible par rapport aux centrales à cycle simple. Parallèlement, la coopération algéro-tunisienne se poursuit dans le domaine des échanges d'électricité, particulièrement durant les périodes de forte demande en été. De plus, la plateforme «Attaqa » souligne que ces projets reflètent une stratégie plus large de Sonelgaz, qui vise à exporter des services d'ingénierie et des équipements électriques — dépassant ainsi le simple cadre du commerce de l'énergie — par le biais de partenariats avec des compagnies d'électricité et des institutions publiques dans divers pays africains.

Par ailleurs, les initiatives algériennes englobent l'exploration d'opportunités de coopération avec des entreprises régionales, notamment le groupe égyptien «Elsewedy Electric », en vue de développer des projets électriques, de fabriquer des équipements et de construire des centrales de production ainsi que des postes de transformation sur les marchés africains. Les cinq projets en sont à des stades d'avancement variables : la centrale au Niger est entrée en phase d'exploitation, la réalisation de celle du Tchad a débuté, et le projet en Côte d'Ivoire a atteint l'étape de la signature des contrats ; en revanche, les projets au Mozambique et en Tunisie se trouvent encore aux phases de planification et d'étude.

Saïd B.

4E ASSISE NATIONALE SUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE À CHLEF :

M. Tacherift préside l'ouverture des travaux

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift a présidé, à l'université de Chlef, l'ouverture des travaux de la 4e Assise nationale sur la mémoire et l'histoire, placée sous le thème "La dimension législative et réglementaire de la gouvernance de la mémoire et de l'histoire", et organisée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Dans son allocution prononcée à cette occasion, en présence du wali de Chlef, Ibrahim Ghemired, des autorités locales et de membres de la famille révolutionnaire, le ministre a souligné que la tenue de ces assises témoignait de "l'importance capitale de la dimension législative et réglementaire dans la préservation de notre mémoire et de notre identité".

Il a ajouté que "la préservation de la mémoire ne se limite plus à la documentation traditionnelle, mais passe par la mise en place d'un système juridique et institutionnel intégré qui régit les relations entre les différentes institutions et instances spécialisées dans la mémoire, l'histoire, la recherche scientifique et les



archives".

Le ministre a également évoqué l'importance que le président de la République accorde à la dimension législative et réglementaire de la mémoire, à travers une série de textes et d'initiatives qu'il a adoptés, comme la proclamation du 8 mai comme Journée nationale de la mémoire, des décrets réglementaires, la révision du Code pénal pour introduire la criminalisation de l'atteinte aux symboles de la Révolution de libération nationale, ainsi que la loi criminalisant le colonialisme français, initiative du Parlement.

Dans ce contexte, M. Tacherift a indiqué que son département avait élaboré un projet de loi relatif à la mémoire, conformément aux directives du président de la République. Il a estimé qu'il s'agissait d'une "initiative reflétant une vision nationale profonde qui fait de la préservation et l'organisation de la mémoire un pilier fondamental pour renforcer la souveraineté nationale et préserver l'intégrité historique pour les générations futures".

Le programme de ces Assises nationales, auxquelles participent des professeurs et des chercheurs issus de cinq (5) wilayas, comprend une série de conférences sur la gouvernance de la mémoire nationale, (du concept au cadre juridique et institutionnel), la mémoire numérique et l'intelligence artificielle (IA), ainsi que sur le cadre juridique de la mémoire, de l'histoire et des archives en Algérie. Des ateliers sont également consacrés à l'élaboration du Référentiel national en matière de gouvernance de la mémoire et de la mémoire numérique, ainsi qu'à la vérification des contenus historiques.

Par ailleurs, le programme de la visite du ministre dans la wilaya de Chlef prévoit l'inspection du siège de la Direction des moudjahidine et des ayants droit, qui a bénéficié d'une opération de réaménagement, ainsi que la baptisation du pôle résidentiel urbain de Hassania du nom du moudjahid Si Ali Djeloul, dit "Si Mustapha", et l'inauguration du Collège d'enseignement moyen (CEM) portant le nom du défunt moudjahid Hamidi Mohamed. Un hommage a été rendu au moudjahid Chaâ El-Haj et à Allal Bakhta (veuve d'un martyr), avant de sa participation à une émission de radio.

LOGEMENTS LPL POUR RÉSIDENTS EN ALGÉRIE OU À L'ÉTRANGER :

Les inscriptions ouvertes dans 21 wilayas

En effet, l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) poursuit la commercialisation de ses logements promotionnels libres (LPL) à travers plusieurs régions du pays. L'opération concerne actuellement des projets répartis dans 21 wilayas, avec des inscriptions accessibles en ligne. Cette formule s'adresse aussi bien aux citoyens résidant en Algérie qu'aux Algériens établis à l'étranger, qui peuvent eux aussi effectuer leurs démarches à distance. Les inscriptions sont actuellement ouvertes dans les wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Béchar, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi Ouzou, Sétif, Annaba, Constantine, Bordj Bou Arreridj, Boumerdès, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Defla et Béni Abbès. L'entreprise précise que cette campagne concerne différents projets immobiliers répartis dans ces 21 wilayas. Elle annonce également l'ouverture prochaine des inscriptions pour de nouveaux projets dans d'autres régions du pays, sans toutefois communiquer de calendrier précis. Contrairement aux formules de logement public aidé, le logement promotionnel libre (LPL) ne répond pas aux mêmes critères d'éligibilité. L'acquisition n'est notamment pas soumise aux conditions exigées pour bénéficier des aides publiques au logement. Autre particularité de cette formule, elle s'adresse aussi bien aux citoyens vivant en Algérie qu'aux ressortissants établis à l'étranger. L'ENPI ne leur impose aucune obligation de résidence sur le territoire national pour effectuer une inscription. Cette possibilité permet ainsi aux Algériens résidant hors du pays de consulter les offres immobilières et d'engager les démarches d'acquisition à distance.

BÉNI ABBÈS:

Saisie de 51 kg de kif traité en provenance du Maroc

Les brigades opérationnelles de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Béni Abbès ont arrêté, le week-end dernier, deux individus appartenant à un réseau criminel organisé à ramification internationale, spécialisé dans la contrebande et le trafic de stupéfiants, et saisi 51 kg de kif traité en provenance du Maroc, a indiqué un communiqué des mêmes services. "Menée par les éléments de la Brigade de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants de la Sûreté de wilaya, sous la supervision du parquet territorialement compétent, cette opération a été enclenchée suite à la détection d'un plan criminel recourant à l'utilisation de véhicules loués auprès d'agences agréées pour le transport et l'acheminement de ces poisons", précise la même source. "Les enquêteurs de la brigade ont réussi à identifier les deux suspects et les caractéristiques du véhicule utilisé, lequel a été intercepté au niveau d'une commune de la wilaya de Naâma, où la cargaison de stupéfiants a été découverte dissimulée dans les cavités de sa structure interne", poursuit le communiqué. Les deux mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Béni Abbès, conclut le communiqué.

SÉTIF :

Coup d'envoi de la première édition du festival des monts des Babors

Les activités de la première édition du festival des monts des Babors (Tababourt) ont été lancées au lycée Chaalal Hamou, dans la commune d'Oued El Bared (nord de Sétif), organisé dans le cadre du programme Jil-Siyaha, issu de la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne. Le coup d'envoi de cette manifestation touristique juvénile a été donné par le wali de Sétif, Mustapha Limani, en présence de l'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, Diego Mellado Pascua, des autorités locales civiles et militaires, ainsi que de nombreux représentants de la société civile et des acteurs des secteurs de la jeunesse, du tourisme et de l'artisanat. A cette occasion, le chef de l'exécutif local a précisé que ce festival, s'inscrivant dans le cadre de la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne, n'est pas seulement une manifestation touristique, mais un projet de développement intégré visant à valoriser les richesses naturelles et culturelles des régions des Babors et d'Oued El Bared, afin d'en faire des modèles pour le tourisme en Algérie. Il a ajouté que le programme de cette édition, qui se poursuivra jusqu'à samedi prochain, comprend des expositions d'artisanat, des caravanes de sensibilisation, des ateliers pédagogiques sur la biodiversité et la flore, ainsi que l'organisation d'une course de montagne. Ces activités visent à promouvoir le sport et le tourisme de montagne dans le cadre d'une vision axée sur la promotion des atouts touristiques du pays, pour en faire un véritable levier de développement durable et un outil efficace de création d'emplois et d'insertion économique des jeunes. Pour sa part, l'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie a déclaré que cette initiative reflète la coopération mutuelle et l'amitié solide entre l'Algérie et l'Europe, saluant le rôle important des institutions et des autorités publiques ayant accompagné cet événement, ainsi que la participation des jeunes à ce festival. Auparavant, le wali de Sétif et l'ambassadeur de l'UE avaient visité une exposition organisée à la maison de la culture Houari Boumediene sur les circuits touristiques en Algérie. Ils ont ensuite donné le coup d'envoi de la manifestation « Marche des jeunes » et d'une caravane de sensibilisation pour la prévention des feux de forêt, avant de visiter les différents stands de l'exposition d'artisanat installée sur l'esplanade du lycée Chaalal Hamou à Oued El Bared.

EL BAYADH :

Agression d'une équipe médicale de la polyclinique « Lazgham Mohamed Ben Ahmed »

Une agression survenue durant la permanence nocturne a ciblé l'ensemble du personnel de la polyclinique Moudjahid « Lazgham Mohamed Ben Ahmed », dans la wilaya d'El-Bayadh, provoquant d'importants dégâts matériels et un profond choc psychologique parmi les membres de l'équipe de garde. La Coordination nationale des médecins a dénoncé, dans un communiqué, une « agression lâche et odieuse » commise la veille au soir contre l'équipe de garde de cette polyclinique. L'incident a ciblé les personnels médical, paramédical et technique, ainsi que les agents de soutien, alors qu'ils assuraient le service de permanence. Selon les éléments rapportés, « l'auteur des faits, qui se trouvait dans un état d'hystérie sous l'effet de substances hallucinogènes, s'en est pris aux membres de l'équipe soignante, tout en dégradant et en détruisant des biens et du matériel médical ». Dans son communiqué, la Coordination a fait part de sa « profonde préoccupation et son indignation » face à cet acte, qui a eu des répercussions psychologiques et morales importantes sur les travailleurs présents, outre les dommages matériels enregistrés ». L'organisation a réitéré sa « pleine et inconditionnelle solidarité et son soutien total » envers l'ensemble du personnel touché ». Elle a également exhorté les autorités de tutelle ainsi que les instances sécuritaires et judiciaires à prononcer les peines les plus sévères à l'encontre du mis en cause et à garantir une sécurisation continue des établissements hospitaliers et des polycliniques, en particulier durant les gardes de nuit. Au lendemain des faits, le directeur de la santé et de la population (DSP) de la wilaya, Belaïd Meziane, s'est déplacé sur place afin d'évaluer la situation et de s'enquérir de l'état de l'équipe de garde. Selon un communiqué de la direction de la santé, les soignants se trouvaient dans un état de panique à la suite de l'agression, leur équilibre psychologique ayant été fortement affectés. Accompagné des services territorialement compétents de la Gendarmerie nationale et du président de l'Assemblée populaire communale (APC) de Kef ElAhmar, le responsable a également constaté l'ampleur des dégradations. Il a indiqué que la direction se réservait le droit d'engager des poursuites judiciaires contre toute personne portant atteinte au bon déroulement du travail et au fonctionnement des structures de santé.

SAHARA OCCIDENTAL :

Le tourisme à Dakhla, un instrument de normalisation de l'occupation marocaine

Oubi Bouchraya Bachir, membre du secrétariat national du Front Polisario et conseiller du président de la République sahraouie, chargé des affaires juridiques et du dossier des ressources naturelles, a indiqué que la promotion touristique de la ville occupée de Dakhla s'inscrivait dans une stratégie marocaine visant à pérenniser l'occupation et à la présenter à l'opinion publique internationale comme un fait accompli, mettant en garde contre les compagnies aériennes européennes qui facilitent cette démarche. Dans une déclaration au média sahraoui « Equipe Média », M. Oubi Bouchraya a relevé que le rapport consacré au tourisme dans le contexte de l'occupation constituait un pas important dans la divulgation des dimensions politiques et économiques du tourisme dans les territoires occupés du Sahara occidental. Il a souligné que le danger de cette



activité ne se limitait pas aux avantages économiques dont bénéficie l'occupant, mais réside aussi dans la « normalisation progressive » de la réalité de l'occupation, à travers l'attrait du tourisme à Dakhla occupée en la présentant comme une destination touristique marocaine. Il a ajouté que ce processus commence dès la réservation des billets d'avion et se poursuit à travers les formalités d'entrée et de séjour, jusqu'au partage des expériences touristiques sur les réseaux sociaux. Dans ce contexte, le responsable sahraoui a estimé que les vols assurés par des compagnies européennes, notamment Ryanair, Transavia et Binter, à destination du Sahara occidental s'inscrivaient dans le cadre de ce projet. Il a rappelé que le Front Polisario avait engagé des procédures judiciaires en Espagne et en Irlande pour contester les vols de la compagnie Ryanair et réclamer leur suspension. A l'appui de sa position, M. Oubi Bouchraya a invoqué les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), notamment ceux rendus le 4 octobre 2024, qui ont confirmé le statut juridique distinct et séparé du Sahara occidental par rapport au Maroc, ainsi que la nécessité du consentement du peuple sahraoui pour les accords concernant le territoire. Ces décisions constituent, selon lui, des instruments juridiques permettant de contester les activités économiques menées sans l'accord du peuple sahraoui. Il a, à cet égard, averti que les entreprises européennes opérant dans le territoire, dans les secteurs du transport aérien, de l'investissement, des services financiers et de l'assurance, pourraient faire l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre des démarches entreprises par le Front Polisario pour défendre les droits du peuple sahraoui et ses ressources naturelles. En conclusion, Oubi Bouchraya a insisté sur l'importance de coordonner les efforts entre les Sahraouis des territoires occupés, le mouvement international de solidarité et les équipes juridiques afin de faire face à ce qu'il a qualifié de projet visant à instrumentaliser le tourisme au service de l'occupation économique, soulignant que la question demeure fondamentalement liée au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à la protection de ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels.

TUNISIE-NIGERIA :

Trois entreprises tunisiennes explorent de nouvelles opportunités dans le secteur agricole

Le Centre de promotion des exportations (CEPEX), en collaboration avec l'ambassade de Tunisie au Nigeria, a organisé une mission de prospection économique au profit de trois entreprises tunisiennes spécialisées dans l'agriculture et l'agroalimentaire, à l'occasion de la huitième édition du Salon international de l'agriculture du Nigeria. Organisé du 17 au 19 novembre 2026 au Centre du commerce et des conférences d'Abuja, cet événement a permis aux entreprises tunisiennes de présenter leur savoir-faire et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération avec les opérateurs économiques nigérians.

L'essentiel à retenir:

Trois entreprises tunisiennes ont participé à la mission de prospection. Les secteurs représentés comprennent les viandes, les produits laitiers, l'huile d'olive, l'alimentation animale et les intrants agricoles.

Au cours de cette mission des discussions auront lieu sur les sujets suivants :

Des rencontres professionnelles et institutionnelles ont été organisées à Abuja et des mémorandums d'entente sont envisagés pour structurer la coopération .

Par ailleurs, il faut noter que la sixième session de la commission mixte tuniso-nigériane est prévue en Tunisie au premier trimestre 2027.

UNE VITRINE POUR LES PRODUITS ET LE SAVOIR-FAIRE TUNISIENS

Selon les informations publiées sur la page Facebook officielle de l'ambassade de Tunisie au Nigeria, la délégation tunisienne comprenait des représentants de trois entreprises opérant dans plusieurs segments de la chaîne de valeur agricole. Les sociétés participantes ont présenté leurs produits, leurs compétences et leurs expériences dans le cadre d'un pavillon national tunisien. Les domaines représentés comprenaient notamment la production et la transformation des viandes, les produits laitiers, l'huile d'olive, l'alimentation animale ainsi que les équipements et intrants destinés à la production agricole. Cette participation visait à faire connaître les capacités des entreprises tunisiennes auprès des professionnels nigérians et à identifier de possibles partenariats commerciaux et techniques.

DES PERSPECTIVES DE COOPÉRATION DANS L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

Lors de la cérémonie d'ouverture du salon, le chef de la mission diplomatique tunisienne au Nigeria, Mohsen Antit, a mis en avant les possibilités de partenariat entre les deux pays dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Il a notamment souligné l'intérêt de l'expertise tunisienne en matière de transfert de connaissances, d'innovation agricole et d'assistance technique aux filières de production animale. Ces compétences pourraient constituer des domaines de coopération entre les entreprises et les organismes professionnels des deux pays.

DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES NIGÉRIANS

En marge du salon, plusieurs rencontres bilatérales ont été organisées entre les entreprises tunisiennes, les opérateurs économiques nigérians et les organisations professionnelles locales. La mission a également effectué des visites auprès de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abuja et du groupe nigérian d'agrobusiness. Parallèlement, une rencontre institutionnelle a réuni le chef de la mission diplomatique tunisienne et la secrétaire permanente du ministère fédéral nigérian du Développement de l'élevage. Ces échanges ont permis d'examiner les possibilités de collaboration dans les activités agricoles, l'élevage et les services associés.

DES MÉMORANDUMS D'ENTENTE ENVISAGÉS AVANT 2027

La visite a également permis aux représentants tunisiens et nigérians d'évoquer la mise en place de cadres de coopération entre les acteurs privés des deux pays. Selon l'ambassade tunisienne, les parties concernées se sont accordées sur le principe d'encadrer les domaines de coopération à travers des mémorandums d'entente, dont la mise en œuvre devra faire l'objet d'un suivi. Cette démarche devrait notamment se poursuivre après la tenue de la sixième session de la commission mixte tuniso-nigériane, programmée en Tunisie au cours du premier trimestre 2027. Les informations communiquées ne précisent toutefois ni le nombre de mémorandums qui pourraient être conclus, ni les montants des investissements ou les volumes d'échanges commerciaux envisagés.

RENFORCER LA PRÉSENCE DES ENTREPRISES TUNISIENNES SUR LE MARCHÉ NIGÉRIAN

Cette initiative s'inscrit dans les efforts de la représentation diplomatique tunisienne et du CEPEX visant à accompagner les entreprises nationales dans leur prospection des marchés étrangers. Elle a pour objectif de favoriser les contacts directs avec les opérateurs nigérians et de développer les partenariats économiques, particulièrement dans les domaines agricole et agroalimentaire. La concrétisation des perspectives identifiées dépendra désormais de la poursuite des discussions entre les entreprises et les institutions concernées, ainsi que de la formalisation des accords envisagés.

SOUS LA PRÉSIDENCE DU MINISTRE DE LA CULTURE MAURITANIEN

Organisation de la cérémonie de remise des prix d'excellence journalistique

Le ministre de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, M. Mohamed Ould Babana, a présidé, ce à Nouakchott, la cérémonie de remise des prix de la sixième édition du Prix d'excellence journalistique, organisé par le Fonds d'appui public aux médias, en vue d'encourager l'excellence, la qualité et l'innovation, et de récompenser le travail journalistique professionnel respectueux de l'éthique et des règles de la profession. Dans un discours prononcé à cette occasion, le ministre a indiqué que l'attention accordée à la qualité de la presse et au professionnalisme s'inscrit au cœur de l'orientation définie par le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, dans son programme « Mon ambition pour la patrie », que le gouvernement du Premier ministre, M. El Moctar Ould Djay, s'emploie à concrétiser à travers les différentes politiques et programmes publics. Il a souligné que la protection de la liberté de la presse et la préservation de l'éthique professionnelle constituent deux conditions essentielles à l'édification d'une presse forte et respectée, dans un cadre fondé sur le dialogue, l'ouverture et le respect mutuel. Il a ajouté que la vision du département en matière de soutien à la presse repose sur une transition progressive d'une simple répartition des ressources vers la promotion de la qualité, à travers le soutien à la pérennité des entreprises de presse, la formation des journalistes et l'encouragement de productions de qualité, de l'innovation et des enquêtes professionnelles au service des citoyens. Il a, à cet égard, précisé que la session de formation destinée à cent journalistes, lancée par le département il y a quelques jours, est complémentaire du Prix d'excellence journalistique, dans la mesure où la première investit dans les compétences, tandis que le second récompense les résultats. De son côté, le président du comité de gestion et de répartition du Fonds, M. Mohamed Ould Abidine, a expliqué que ces prix visent à inciter les journalistes à respecter les normes professionnelles, à consolider les valeurs de liberté d'expression et de pluralisme médiatique et à honorer les compétences journalistiques remarquables. Il a indiqué que le concours a couvert différentes catégories journalistiques, dans les langues nationales et en français, avec une augmentation des montants alloués aux prix. Il a également présenté le bilan des interventions du Fonds au titre de l'exercice 2025, précisant que son soutien a bénéficié à 296 institutions et organisations de presse. Ce soutien a notamment couvert entre 60 et 80 % des coûts d'impression des journaux papier paraissant régulièrement, outre l'appui aux organisations et associations de presse ainsi que l'octroi d'aides sociales aux journalistes. Il a annoncé le lancement des activités de l'exercice 2026, réaffirmant l'engagement du comité à gérer les ressources du Fonds en toute indépendance, transparence et objectivité, conformément à des critères professionnels rigoureux garantissant une répartition équitable des aides entre les bénéficiaires. Pour sa part, le président du jury du concours, M. Cheikh Tidjani Dia, a affirmé que les délibérations se sont déroulées dans un climat marqué par la rigueur, l'impartialité et le sens des responsabilités. Il a précisé que les résultats sont le fruit d'un travail collectif fondé sur une grille de notation claire et sur les évaluations des membres du jury, permettant ainsi de départager les différentes productions journalistiques en compétition. La cérémonie a été marquée par la remise des prix aux lauréats des différentes catégories du concours. Dans la catégorie du reportage écrit et de l'article d'opinion, le journaliste Abou Kane a remporté le premier prix, suivi d'Ousmane Hamed Doukoure, en deuxième position, et de Hawa Mamadou Ba, en troisième position. Dans la catégorie du reportage télévisé, le journaliste Mohamed Lemine Ould El Hadi a décroché le premier prix, suivi de la journaliste Khaoula Habib, en deuxième position, et de Hamadi Abdi, en troisième position. Dans la catégorie de l'excellence radiophonique, le journaliste Oumar El Hadj Thiam a remporté le premier prix. Le deuxième prix est revenu à Mohamed Abdallahi Ould Abdel Wahab, tandis qu'Adama Soumare a obtenu le troisième prix. Quant au Prix spécial d'excellence de la femme journaliste, il a été décerné à Mme Zeinabou Mint Jed.

PIED DIABÉTIQUE EN ALGÉRIE :

Prévenir les amputations, repenser la prise en charge du diabète

Par : Salah Lakoues

La journée scientifique consacrée au pied diabétique, prévue le 5 décembre 2026 à Alger, remet au centre du débat une complication grave du diabète, souvent sous-estimée jusqu'à l'apparition des premières lésions. Au-delà de la formation médicale, cette rencontre pose une question essentielle : comment passer d'une médecine qui intervient lorsque les complications apparaissent à une politique de santé fondée sur le dépistage précoce, la prévention et la coordination des soins ?



Le pied diabétique constitue l'une des complications les plus redoutées du diabète, non seulement en raison de ses conséquences médicales, mais aussi de ses répercussions humaines, sociales et économiques. Une plaie qui paraît initialement bénigne peut évoluer vers une infection profonde, une destruction des tissus, une atteinte osseuse et, dans les situations les plus graves, conduire à une amputation. Pourtant, une part importante de ces complications peut être évitée grâce à un dépistage régulier, une prise en charge précoce et une meilleure organisation du parcours de soins.

Ce problème mérite une attention particulière dans un contexte où le diabète représente un défi croissant pour les systèmes de santé. L'augmentation du nombre de personnes atteintes de diabète de type 2, le vieillissement de la population, la sédentarité et les déséquilibres alimentaires contribuent à accroître les besoins en matière de prévention et de suivi médical. Le pied diabétique ne doit donc plus être considéré comme une complication secondaire, mais comme un indicateur de la capacité d'un système de santé à anticiper les risques et à organiser une prise en charge multidisciplinaire.

UNE COMPLICATION QUI COMMENCE SOUVENT SANS DOULEUR

La particularité du pied diabétique réside dans le caractère parfois silencieux de son évolution. Deux mécanismes principaux sont à l'origine de cette complication : la neuropathie diabétique et l'artériopathie des membres inférieurs.

La neuropathie correspond à une atteinte progressive des nerfs périphériques provoquée notamment par l'exposition prolongée à un excès de glucose dans le sang. Elle peut entraîner des fourmillements, des brûlures, des engourdissements et une diminution, parfois importante, de la sensibilité des pieds.

Le danger est considérable : lorsqu'une personne ne ressent plus normalement la douleur, une ampoule, une coupure, une brûlure ou une blessure provoquée par une chaussure inadaptée peut passer inaperçue. La lésion continue alors d'évoluer, parfois pendant plusieurs jours, sans être correctement prise en charge.

Le second mécanisme est d'ordre vasculaire. Le diabète favorise les atteintes des artères et peut réduire l'apport sanguin aux membres inférieurs. Cette insuffisance de circulation ralentit la cicatrisation et augmente le risque d'infection et de destruction des tissus.

Lorsque neuropathie et mauvaise circulation se combinent, le risque de complications devient particulièrement élevé. C'est cette association qui explique pourquoi une petite plaie peut parfois évoluer vers une situation médicale grave.

Le pied de Charcot constitue une autre complication à ne pas négliger. Cette affection provoque une destruction progressive des structures osseuses et articulaires du pied, souvent sur un terrain de neuropathie sévère. Le pied peut devenir chaud, gonflé et se déformer. Un diagnostic tardif peut entraîner des conséquences fonctionnelles importantes.

LE DÉPISTAGE PRÉCOCE : LE PREMIER REMPART CONTRE L'AMPUTATION

La prévention du pied diabétique commence bien avant l'apparition d'une plaie. Elle repose sur un examen régulier et systématique des pieds, qui devrait faire partie intégrante du suivi de toute personne diabétique.

L'évaluation médicale doit notamment porter sur la sensibilité nerveuse, la circulation sanguine, la présence de déformations, les zones de pression, les callosités, les fissures et les éventuelles lésions cutanées.

Le test au monofilament de 10 grammes permet de rechercher une perte de sensibilité protectrice. Le diapason permet d'évaluer la sensibilité vibratoire. L'examen des pouls périphériques contribue à repérer une éventuelle atteinte artérielle. Lorsque les résultats le justifient, un examen vasculaire complémentaire, notamment par Doppler, peut être nécessaire.

Les recommandations internationales insistent sur l'importance d'un dépistage régulier et d'une classification des patients selon leur niveau de risque. Une personne présentant une perte de sensibilité, une atteinte artérielle, une déformation du pied ou des antécédents de plaie ou d'amputation nécessite une surveillance plus rapprochée.

L'enjeu est de ne pas attendre l'apparition d'une complication pour intervenir. Une médecine préventive permet de repérer les premiers signes, d'adapter les chaussures, de traiter les zones de pression et d'orienter rapidement les patients vers les professionnels compétents.

LE CONTRÔLE GLYCÉMIQUE NE SUFFIT PAS À LUI SEUL

La prévention des complications du diabète ne peut être réduite au seul contrôle de la glycémie. L'équilibre glycémique demeure fondamental, mais il doit s'inscrire dans une approche globale intégrant la pression artérielle, les lipides sanguins, la fonction rénale, le tabagisme, l'activité physique et l'état vasculaire.

Certaines carences nutritionnelles peuvent également compliquer le tableau clinique. C'est notamment le cas de la vitamine B12, dont la diminution peut être favorisée par une utilisation prolongée de la metformine, médicament largement prescrit dans le traitement du diabète de type 2. Une carence peut provoquer des troubles neurologiques et des symptômes sensitifs susceptibles de se confondre avec ceux d'une neuropathie diabétique.

Cette dimension rappelle l'importance d'une évaluation médicale individualisée. Tous les troubles sensitifs chez une personne diabétique ne sont pas nécessairement provoqués par le diabète lui-même. Il faut rechercher les causes associées afin de ne pas passer à côté d'un facteur aggravant potentiellement corrigible.

LA JOURNÉE SCIENTIFIQUE D'ALGER : UNE MOBILISATION AUTOUR D'UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

C'est dans ce contexte que s'inscrit la journée scientifique consacrée au pied diabétique, annoncée pour le samedi 5 décembre 2026 à l'hôtel Golden Tulip Royaume, à Alger.

Organisée par l'Avicenna Diabetic Foot Association (ADFA), en collaboration avec l'Association des Médecins Physiques Libéraux Algériens (AMLA), cette rencontre entend réunir des professionnels de différentes spécialités autour d'une problématique qui exige une coopération médicale étroite.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Le programme scientifique couvre plusieurs dimensions de la prise en charge : prévention, diagnostic précoce, infections, ostéites, neuropathie, pied de Charcot, chirurgie orthopédique, soins des plaies, décharge des zones de pression, chaussage adapté et chirurgie vasculaire.

La rencontre prévoit également quatre ateliers pratiques, destinés à renforcer les compétences des professionnels, ainsi qu'une table ronde consacrée à l'organisation d'un parcours interdisciplinaire.

Cette orientation est importante. Le pied diabétique ne relève pas d'une seule spécialité. Sa prise en charge nécessite une coopération entre diabétologues, médecins généralistes, chirurgiens vasculaires, chirurgiens orthopédistes, infectiologues, dermatologues, infirmiers et professionnels spécialisés dans les soins des pieds.

Une plaie diabétique ne peut être correctement traitée sans rechercher simultanément ses causes neurologiques, vasculaires, infectieuses et mécaniques. Traiter uniquement la lésion visible, sans prendre en charge les facteurs qui l'ont provoquée, expose à la récidive et à l'aggravation.

La journée d'Alger présente ainsi un intérêt qui dépasse la seule actualisation des connaissances médicales : elle contribue à poser les bases d'une réflexion sur la structuration d'un réseau de prise en charge et sur la nécessité de mieux coordonner les différents acteurs de santé.

L'ALGÉRIE FACE AU DÉFI DE L'ORGANISATION DES SOINS

L'un des principaux défis pour le système de santé algérien consiste à réduire les retards de diagnostic et les inégalités d'accès aux soins spécialisés.

La prévention du pied diabétique doit être intégrée à tous les niveaux du système de santé, depuis les consultations de médecine générale jusqu'aux services hospitaliers spécialisés. Les structures de proximité ont un rôle déterminant dans le dépistage, l'éducation thérapeutique et l'orientation rapide des patients présentant des signes d'alerte.

Il devient également nécessaire de développer des unités multidisciplinaires capables de prendre en charge les situations complexes. Ces structures doivent associer compétences médicales, soins infirmiers spécialisés, exploration vasculaire, chirurgie et rééducation.

L'organisation de ce parcours permettrait d'éviter que les patients ne passent successivement d'un service à un autre, sans coordination suffisante et parfois au prix d'une perte de temps préjudiciable.

La formation constitue un autre axe essentiel. Les professionnels de première ligne doivent pouvoir reconnaître les signes de neuropathie, les anomalies vasculaires, les infections et les lésions nécessitant une orientation urgente. La sensibilisation des patients et de leurs familles doit également devenir une composante permanente de la politique de prévention.

Enfin, la disponibilité des équipements adaptés, des dispositifs de décharge, des chaussures thérapeutiques et des moyens d'exploration vasculaire doit être prise en compte dans les politiques d'investissement sanitaire.

DE LA PRÉVENTION INDIVIDUELLE À UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

La lutte contre le pied diabétique ne peut reposer uniquement sur la responsabilité individuelle du patient. Certes, l'examen quotidien des pieds, le choix de chaussures adaptées, l'hygiène et la consultation rapide devant toute anomalie sont des gestes indispensables. Mais ces comportements doivent être soutenus par un dispositif de santé accessible, organisé et suffisamment formé.

Une politique efficace devrait s'articuler autour de plusieurs priorités : instaurer un examen podologique régulier



dans le suivi du diabète, identifier les patients à risque, renforcer les consultations spécialisées, développer des équipes multidisciplinaires et améliorer l'accès aux soins vasculaires et chirurgicaux.

Il serait également utile de disposer de données nationales fiables sur les ulcérations, les infections, les hospitalisations et les amputations liées au diabète. Sans indicateurs précis, il est difficile de mesurer les progrès, d'identifier les insuffisances et d'adapter les ressources aux besoins réels.

La question économique est tout aussi importante. La prévention et le traitement précoce d'une plaie coûtent généralement moins cher que la prise en charge d'une infection avancée, d'une hospitalisation prolongée ou d'une amputation suivie d'une rééducation. Au-delà des dépenses médicales, les conséquences humaines sont considérables : perte d'autonomie, difficultés de déplacement, dépendance familiale et détérioration de la qualité de vie.

Investir dans la prévention du pied diabétique n'est donc pas seulement une nécessité médicale. C'est aussi un choix rationnel de politique sanitaire et de gestion des ressources publiques.

FAIRE DE LA PRÉVENTION UNE PRIORITÉ NATIONALE

La journée scientifique prévue à Alger le 5 décembre 2026 offre une occasion de placer le pied diabétique au cœur du débat sanitaire national. La mobilisation des professionnels, le partage des expériences et le renforcement de la formation constituent des étapes nécessaires. Mais leur portée dépendra de leur traduction dans l'organisation quotidienne des soins.

Le véritable enjeu est de dépasser une approche essentiellement curative, souvent déclenchée lorsque les lésions sont déjà avancées, pour construire un dispositif fondé sur l'anticipation, le dépistage et la coordination médicale.

Une amputation évitée représente bien davantage qu'un succès thérapeutique : elle préserve l'autonomie, la dignité et la qualité de vie d'une personne. C'est pourquoi la lutte contre le pied diabétique doit devenir une composante structurante de la politique nationale de prévention du diabète.

Le progrès médical ne se mesure pas uniquement à la capacité de sauver un pied menacé, mais aussi à celle d'empêcher qu'il ne le devienne.

ADFA : FÉDÉRER LES COMPÉTENCES POUR MIEUX LUTTER CONTRE LE PIED DIABÉTIQUE

L'Avicenna Diabetic Foot Association (ADFA), également présentée sous le nom d'Association Avicenne du Pied Diabétique, est une association à but non lucratif régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a été créée pour rassembler les professionnels de santé engagés dans la prévention, le diagnostic, le traitement et la recherche sur le pied diabétique.

Son approche repose sur une conviction essentielle : la prise en charge de cette complication ne peut être efficace sans coopération entre les différentes spécialités médicales et paramédicales. L'association entend ainsi favoriser les échanges entre diabétologues, chirurgiens, médecins de médecine physique et de réadaptation, infirmiers, podologues, chercheurs et autres professionnels concernés. Ses objectifs portent notamment sur le perfectionnement des connaissances, la diffusion des pratiques médicales, le développement de la coopération entre spécialistes et la promotion d'unités multidisciplinaires dédiées au pied diabétique.

L'ADFA développe également des activités scientifiques et des partenariats internationaux. Après une première journée interactive organisée à Paris le 28 mars 2026, elle poursuit cette dynamique avec la rencontre scientifique prévue à Alger le 5 décembre 2026, en collaboration avec l'Association des Médecins Physiques Libéraux Algériens (AMLA).

À travers cette initiative, l'association affiche une ambition qui dépasse l'organisation d'un événement scientifique ponctuel : contribuer à structurer un réseau de professionnels, renforcer la formation et améliorer les parcours de soins en Algérie.

Son principe directeur : former les professionnels, relier les compétences et structurer un réseau national pour prévenir les amputations et améliorer la qualité de vie des personnes diabétiques.

S. L

****Site officiel : https://adfa-health.com/***
Contact : contact@adfa-health.com



L'ECHO D'ALGERIE

CINÉMA ALGÉRIEN

« Spy Eyes » en salle et en ligne le 26 novembre

Présenté en avant-première samedi 21 novembre à l'Opéra d'Alger Boualem Bessaïh, Spy Eyes– Algérie pour toujours 2 est attendu, jeudi 26 novembre au cinéma et sur la plateforme de vidéo à la demande VODI.DZ. L'équipe du film a assisté à la projection de ce deuxième volet des Portes du Soleil – Algérie pour toujours, sorti en 2015. Réalisé par Jean Marc Minéo, le long métrage retrouve Zakaria Ramdane dans le rôle de Djaouad, un agent algérien confronté cette fois à une affaire d'espionnage numérique. L'enquête, qui s'inspire de faits divers et s'articule autour d'un pirate informatique, conduit le récit d'Oran à Bangkok. Courses-poursuites, cascades et combats d'arts martiaux rythment ce volet, qui reprend les codes du film d'action du premier opus. La distribution réunit, notamment Haïfa Rahim, Abdelkader Djerjou et Mohamed Khassani. Sarah Gendouz joue la partenaire de l'agent Djaouad, tandis que Sarra Belghazi incarne une jeune femme liée au pirate informatique. Le Thaïlandais Buakaw Banchamek, figure du muay-thaï, apparaît également dans le film. Acteur principal et producteur du long métrage, Zakaria Ramdane avait annoncé en septembre que la sortie accompagnerait le lancement de VODI.DZ. Cette plateforme algérienne entend offrir un débouché supplémentaire aux films nationaux. Avec une diffusion annoncée le même jour en salles et en ligne, Spy Eyes sera l'un des premiers titres proposés au public dans le cadre de ce lancement.



LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

RENOUVELLEMENT DES APC ET DES APW

Les pouvoirs publics déploient des moyens considérables

Le Directeur général des finances et des moyens généraux au ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, Noureddine Guellel a mis en avant, hier lundi, les moyens, considérables, déployés par l'Etat pour garantir le bon déroulement des élections locales du 28 novembre 2026, destinées au renouvellement des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW). «Pour ce scrutin inédit qui s'inscrit dans une nouvelle configuration territoriale, le ministère de l'Intérieur a dégagé une enveloppe financière de 24,340 milliards de dinars», a-t-il indiqué. S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale à l'émission »L 'invité du jour », Noureddine Guellel s'est attardé sur l'ensemble des dispositions administratives, organisationnelles et logistiques mises en œuvre pour la préparation de cette échéance électorale. Mais aussi sur la modification du régime électoral avec le transfert total de l'organisation au ministère de l'Intérieur et l'ANIE (Autorité nationale indépendante des élections) qui se recentre sur sa mission de supervision et de contrôle de la régularité du processus électoral. Pour ce rendez-vous électoral qui se tiendra dans le cadre d'une nouvelle cartographie administrative issue de la création de nouvelles wilayas (telles qu'Aflou, Barika, El Kantara, Bir El Ater, El Aricha, Ksar Chellala, Aïn Oussera, Messaad, Ksar El Boukhari, Bou Saâda et El Abiodh Sidi Cheikh), impliquant un redécoupage des circonscriptions électorales et du nombre de sièges, a poursuivi le représentant du ministère de l'Intérieur, le corps électoral s'élève cette fois-ci à 24.236.959 électeurs, avec une augmentation de 364.203 nouveaux électeurs, ce qui représente 1,52% de la totalité du corps électoral. «Le nombre de centres est de 13.660, celui des bureaux de vote 63.376, alors que les bureaux ambulants sont au nombre de 132», a fait savoir l'invité de la Chaîne III. Revenant sur les moyens, considérables, déployés pour le bon déroulement de ce scrutin, Noureddine Guellel a fait état de la signature de cinq marchés avec des sociétés nationales. Citant l'Imprimerie officielle pour 9,8 milliards de dinars destinés à l'impression des bulletins de vote, des enveloppes, procurations d vote, PV, etc, de l'ANEP (Entreprise nationale de communication et d'édition et de publicité) pour 900 millions de dinars assurant des prestations relatives à la campagne d'information et de sensibilisation, de la SNC Métal (Algal) pour l'acquisition des urnes pour 328 millions de dinars, de la société SNTR (groupe logitrans) pour le transport routier des bulletins et enfin d'Air Algérie (cargo) pour le transport aérien des bulletins dans les wilayas du grand sud. «9.523 urnes sont déjà livrées à l'ensemble des wilayas», a-t-il fait remarquer. Outre la signature desdits marchés, a ajouté le représentant du ministère de l'Intérieur, d'autres dépenses sont consacrées à l'approvisionnement des équipements en matériels informatiques, mobilier de bureaux, indemnisation des frais de campagnes électorales pour les candidats de moins de 40 ans, dans la limite de 300.000 dinars, indemnités des personnels réquisitionnés pour l'encadrement des opérations, restauration, etc… Samedi dernier, le président de l'ANIE, Saad Arous, a supervisé une simulation complète du jour du scrutin, mobilisant environ 15.000 utilisateurs, coordinateurs communaux et de wilaya, juges présidant les commissions électorales, responsables des salles d'opérations et assistants techniques, aux fins, a indiqué un communiqué de cette instance, de tester les dispositifs techniques et la maîtrise des plate-forme numériques, notamment pour le traitement et la transmission des données.

EL MOUDJAHID

CARTOGRAPHIE SOCIALE

Outil indispensable au développement local

Élaborer une cartographie sociale nationale sur la base d'une référence algérienne en matière de données sociales tout en veillant à une coordination complète entre les secteurs concernés : telle est l'instruction ferme que le président de la République a donnée aux secteurs concernés. Deux points transparaissent de cette instruction : l'impératif de disposer d'une cartographie sociale exhaustive, sur la base de données fournis par tous les secteurs, et la nécessité de compter sur une référence algérienne plutôt que sur des prototypes prêts à l'emploi ramenés de l'étranger. Sur le premier point, il est utile de souligner que cette cartographie est indispensable pour connaître les réalités socioéconomiques de chaque wilaya, sinon de chaque commune. C'est le 16 février 2025 que le groupe de travail chargé de l'élaborer avait été installé au niveau du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme. Regroupant l'ensemble des départements ministériels, le Haut Commissariat à la numérisation (HCN), le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), l'Agence de développement social (ADS), le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC), l'Office national des statistiques (ONS), l'Agence nationale de l'aménagement et de l'attractivité du territoire (ANAAT), le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD), ainsi que des experts dans le domaine des sciences sociales et économiques, il avait été instruit de s'appuyer sur une approche organisée et évaluée par des indicateurs couvrant la dimension humaine et les réalités géographiques des territoires. Les champs d'analyses portent notamment sur la dimension démographique, l'éducation, la santé et la couverture sanitaire, les conditions de vie, la disponibilité des services de base, l'accès à la mobilité, les connectivités territoriales, ainsi que les vulnérabilités environnementales et climatiques. L'objectif final attendu de cette cartographie est de mieux évaluer les besoins socioéconomiques des régions, d'améliorer le ciblage et la priorisation des politiques publiques, de garantir une répartition plus équitable des ressources disponibles et de mieux orienter le soutien aux couches défavorisées afin de consacrer la justice sociale. Une fois élaborée, la cartographie sociale nationale contribuera fortement à cerner les besoins spécifiques de chaque commune et de chaque région en déterminant les atouts et les insuffisances de chaque localité par la récolte et le traitement de plusieurs données cruciales : évolution démographique, parc de logements, parc de véhicules, infrastructures éducatives et universitaires, structures médicales, superficie des terrains agricoles, tissu industriel, hydraulique et irrigation, taux de chômage, profils des chômeurs… Autant d'indicateurs susceptibles de dresser un tableau des réalités du terrain. Ces données devront être numérisées dans une plate-forme nationale afin d'avoir une vision précise et exhaustive de chaque secteur d'activités et, plus généralement, de chaque aspect en relation avec le quotidien du citoyen. Une fois ces données disponibles, elles constitueront un outil indispensable pour aider l'Etat à prendre les décisions justes et adéquates en matière de politique de développement pour chaque localité au lieu de prendre des décisions à l'emporte-pièce qui se révèleront non-applicables, voire inutiles sur le terrain. L'élaboration et la mise-en-œuvre d'une cartographie sociale nationale exhaustive est nécessaire pour concrétiser l'État social avec efficience, en gérant rationnellement les ressources existantes et en évitant la politique de l'approximation.

L'EXPRESS

FORMATION PROFESSIONNELLE :

500 agents nigériens diplômés à l'issue d'une formation de 45 jours

Ils sont 500 agents nigériens à regagner leurs pays avec des connaissances consolidées et approfondies. Ces derniers ont bénéficié d'un programme de formation dans 19 spécialités, au niveau des centres et instituts de formation et d'enseignement professionnels répartis sur le territoire national. La ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels, a présidé, hier au siège du ministère, en compagnie de Mohamed Hattab, ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, de l'ambassadeur de la République du Niger en Algérie et du représentant de la Direction générale de l'Afrique au ministère des Aff aires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Aff aires africaines, la cérémonie de clôture de la session de formation destinée à 500 agents de la République du Niger, accueillie par les établissements de formation et d'enseignement professionnels en Algérie. Cette démarche intervenue en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération algéro-nigérienne dans le domaine de la formation et de l'enseignement professionnels. « Cette session a constitué une nouvelle étape dans le processus de coopération algéro-nigérienne et une concrétisation pratique de la volonté de l'Algérie de partager son expertise et son expérience dans le domaine de la formation professionnelle, ainsi que de mobiliser les moyens de ses établissements et de ses infrastructures de formation pour contribuer à la qualification des ressources humaines africaines, à travers une formation qualitative alliant encadrement théorique et pratique sur le terrain, et répondant aux exigences des métiers ainsi qu'aux besoins du marché du travail », a indiqué Mme. Arhab. De son côté, l'ambassadeur nigérien a tenu à préciser que la population nigérienne était composée à 70% de jeunes et « former ces jeunes est un atout pour l'économie », dira-t-il. Et d'ajouter qu'ils ont pu acquérir une spécialisation dans des domaines susceptible d'impulser l'économie nationale », a- t-il souligné. Selon plusieurs nigériens, c'est la première fois que le Niger envoie ses jeunes et ses professionnels à l'étranger afin d'approfondir leurs connaissances. À leur retour au pays, bon nombre d'entre eux ambitionnent de partager les savoir-faire acquis avec leurs concitoyens. Parmi les bénéficiaires de cette session, Hassoumou Boumoutibano, formé dans le tourisme, estime que la durée du stage est amplement adaptée au profil des participants. « Nous sommes déjà des professionnels, certains parmi nous exercent au pays. Nous sommes venus pour un renforcement des capacités », souligne-t-il. Ce dernier a mis en avant l'importance de son expertise et ses capacités dans le domaine de la formation professionnelle. La cérémonie de clôture a été marquée par la remise de certificats de formation et de kits professionnels aux stagiaires, couronnant un parcours de formation d'une durée de 45 jours qui a offert à 500 agents nigériens l'opportunité d'approfondir leurs connaissances, de développer leurs compétences pratiques et de contribuer efficacement à répondre aux besoins du marché du travail et de soutenir la dynamique de développement dans leur pays.

GUERRE GÉNOCIDAIRE CONTRE GAZA

Cinq martyrs dans des frappes de drones de l'armée sioniste

Des frappes de drones israéliens ont tué cinq Palestiniens lundi dans le nord de la bande de Gaza. Dans un autre bilan, le ministère de la Santé de Gaza a annoncé la mort d'un enfant des suites d'une intoxication aiguë au plomb.



La frappe la plus récente a tué Ayman Ziad Salha, 26 ans, et blessé trois autres personnes, dont une grièvement, dans le nord de la ville de Gaza, selon une source médicale à l'hôpital Al-Chifa.

Trois Palestiniens ont été tués et six autres blessés lorsqu'un drone israélien a frappé un véhicule près du carrefour d'Al-Ansar, dans l'ouest de la ville de Gaza, selon une source médicale.

Dans le nord de l'enclave, une frappe de drone israélien visant un rassemblement de civils dans le secteur d'Al-Tawba, dans le camp de réfugiés de Jabalia, a tué Adel al-Hilu et blessé plusieurs personnes, a indiqué une source médicale à Anadolu (AA).

Des tirs israéliens ont également blessé deux Palestiniens lors de deux incidents distincts dans le secteur d'Al-Sudaniya et à Beit Lahia, dans le nord de la bande de Gaza, selon des sources médicales. Dans l'est de la ville de Gaza, les forces israéliennes ont fait sauter des habitations palestiniennes et d'autres bâtiments dans le quartier d'Al-Tuffah, a rapporté un correspondant de l'agence turc Anadolu.

Dans le sud de l'enclave, un Palestinien a été admis à l'hôpital Nasser avec une blessure par balle au pied, jugée de gravité modérée, après des tirs israéliens dans le secteur d'Asdaa, au nord-ouest de Khan Younès, selon une source médicale de l'établissement.

D'après des sources locales, des véhicules militaires israéliens ont ouvert le feu en direction d'habitations et de tentes abritant des déplacés dans plusieurs secteurs de Khan Younès, tandis que des tirs d'artillerie ont visé le sud-est de la ville. Dans le centre de la bande de Gaza, les forces israéliennes ont tiré à la mitrailleuse en direction de secteurs à l'est du camp de réfugiés d'Al-Maghazi. Des tirs d'artillerie ont également touché les abords du camp.

Selon le ministère de la Santé de Gaza, les violations israéliennes du cessez-le-feu du 10 octobre 2025 ont fait 1 675 morts et 6 095 blessés palestiniens.

UN ENFANT MEURT D'UNE INTOXICATION AIGUË AU PLOMB

Le ministère de la Santé a par ailleurs annoncé la mort d'un enfant des suites d'une intoxication aiguë au plomb. Les examens médicaux, l'enquête épidémiologique et l'étude de ses antécédents ont mis en évidence des signes d'intoxication, selon le ministère, qui a précisé que le père de l'enfant réparait des batteries dans des sites de déplacement et sous des tentes.

Le ministère a averti que de nombreux enfants pourraient souffrir d'une intoxication chronique au plomb sans avoir été diagnostiqués, faute d'équipements de laboratoire et de tests permettant de mesurer le taux de plomb dans le sang.

Il a appelé la communauté internationale et l'ONU à faire pression sur Israël pour qu'il autorise l'entrée de batteries de remplacement sûres. Il a également demandé aux organisations internationales de santé de faciliter l'acheminement du matériel nécessaire pour effectuer ces tests directement sur les lieux de soins.

Depuis octobre 2023, la guerre génocidaire menée par Israël à Gaza a fait plus de 74 000 morts et plus de 176 000 blessés parmi les Palestiniens, en majorité des femmes et des enfants. Elle a détruit environ 90 % des infrastructures de l'enclave.

OXFAM : ISRAËL A TRANSFORMÉ GAZA EN UNE ZONE DE DÉCHETS TOXIQUES MENAÇANT LA VIE HUMAINE

L'organisation internationale Oxfam a affirmé, ce lundi, que les attaques israéliennes ont transformé Gaza en une zone de déchets toxiques, contaminant 99 % de son territoire et détruisant 85 % de ses infrastructures hydrauliques. Cette situation a rendu l'eau impropre à la consommation et a multiplié par dix la présence de bactéries fécales.

L'organisation, basée au Royaume-Uni, a publié un rapport intitulé « Crimes de guerre environnementaux : comment les attaques militaires israéliennes ont transformé Gaza en une zone de déchets toxiques menaçant la vie humaine », qui examine les conséquences environnementales de l'agression menée par l'occupant contre la bande de Gaza.

Le rapport souligne que la guerre a rendu Gaza inhabitable, anéantissant les conditions fondamentales nécessaires au maintien d'une vie normale.

Il ajoute que « l'ampleur, l'intensité et l'étendue des destructions ont radicalement transformé la nature même de Gaza. L'écosystème s'est effondré sous l'effet de la destruction ou de l'incendie des infrastructures, des bâtiments et des installations industrielles, ainsi qu'en raison des munitions utilisées, entraînant le rejet de polluants dangereux dans les sols, l'eau et l'air.

Ces polluants auront des conséquences profondes et durables sur les ressources environnementales et sur la santé, éléments indispensables à la survie de toute la population. »

Le rapport, qui a identifié les zones à risque de pollution à Gaza en s'appuyant sur des images satellites, des analyses et des cartographies des attaques, souligne que la pollution de l'eau, de l'air et des sols a causé des dommages graves sur de vastes étendues.

Il insiste sur le fait que cette situation contrevient au droit international humanitaire ainsi qu'aux obligations imposées par le droit international aux autorités d'occupation.

Le rapport indique que 78 % du territoire de Gaza a été exposé aux attaques terrestres israéliennes. Il précise que l'intensité de ces offensives et le volume de munitions utilisées, combinés au ciblage d'infrastructures telles que des stations d'épuration des eaux usées, neuf installations industrielles, des centrales électriques et des sites de traitement des déchets, ont entraîné le rejet dans l'environnement de déchets aux compositions complexes.

Il ajoute que ces déchets contiennent des résidus d'explosifs, du carburant pour missiles, des métaux lourds, des polluants organiques persistants ainsi que des agents pathogènes.

Le rapport confirme la présence d'au moins un type de polluant dans l'environnement sur 99 % du territoire de Gaza. Il note que la population de la bande de Gaza est exposée à ces substances par l'inhalation, la consommation d'eau et de nourriture, ainsi que par un contact direct avec l'eau et les sols contaminés. Le rapport identifie les zones les plus polluées : le centre-ville de Gaza, Khan Younès, Rafah, Jabalia et la rue Salah al-Din. Par ailleurs, il signale que les zones les plus touchées par la pollution atmosphérique due aux fumées et aux gaz générés par les incendies et les explosions consécutifs aux attaques israéliennes, sont le centre-ville de Gaza, Jabalia et le nord de la bande de Gaza.

Selon le rapport, les attaques israéliennes ont détruit 85 % des infrastructures hydriques à Gaza, tandis que les réservoirs d'eau ont été entièrement anéantis. En juin 2024, 16 % de la population de la bande de Gaza n'avait pas accès à de l'eau propre, contre 39 % en avril 2024.

Le rapport recommande de mettre fin aux attaques contre Gaza et d'autoriser l'accès à la bande de Gaza aux travailleurs humanitaires ainsi qu'aux experts chargés de l'évaluation des risques environnementaux.

Il appelle également à divulguer la quantité et la composition des munitions utilisées par l'armée d'occupation israélienne, soulignant la nécessité pour Israël de verser des réparations pour les dommages environnementaux qu'il a causés.

Enfin, le rapport exhorte la communauté internationale à exercer les pressions nécessaires sur Israël pour empêcher toute entrave au processus d'évaluation des risques environnementaux, et insiste sur la nécessité de cesser la vente d'armes à Israël.

DEUX SÉNATEURS AMÉRICAINS PRESSENT RUBIO D'INTERVENIR AUPRÈS D'ISRAËL SUR L'AIDE HIVERNALE

Deux sénateurs démocrates américains ont appelé lundi le secrétaire d'État Marco Rubio à faire pression sur Israël pour qu'il autorise l'entrée de davantage de matériel destiné à faire face à l'hiver dans la bande de Gaza, où de fortes pluies ont inondé plus de 70 000 tentes.

« Monsieur le Secrétaire d'État, nous vous exhortons à user de l'influence des États-Unis pour lever tout obstacle à l'acheminement vers Gaza de matériel de secours, d'abris et d'autres fournitures essentielles pour l'hiver en quantité suffisante », ont écrit les sénateurs Jeanne Shaheen et Brian Schatz dans une lettre adressée à Marco Rubio.

Les deux élus ont estimé que les procédures israéliennes de contrôle et d'autorisation pouvaient retarder ou bloquer l'entrée de nombreuses fournitures. Ils ont également indiqué que Kerem Shalom restait le seul point de passage ouvert à l'aide humanitaire.

Selon leur lettre, le département d'État et le Conseil de la paix ont informé le Congrès des difficultés liées aux restrictions israéliennes sur les articles dits « à double usage ». Parmi les articles interdits figurent des piquets de tente en bois et d'autres éléments indispensables à l'installation d'abris.

Les sénateurs ont demandé à Marco Rubio d'obtenir l'autorisation immédiate d'acheminer les tentes, les bâches, les couvertures et les autres fournitures déjà entreposées à l'extérieur de Gaza. Ils ont aussi appelé à ouvrir d'autres points de passage, à publier une liste convenue à l'avance de biens humanitaires essentiels exemptés des contrôles liés au double usage et à rétablir l'accès des organisations humanitaires internationales expérimentées à l'enclave.

« De même que nous pouvons tous convenir que le Hamas doit désarmer et ne doit plus être autorisé à gouverner Gaza, nous pouvons certainement nous accorder sur le fait que réparer les tentes, éviter que des personnes vivent au milieu des eaux usées et permettre à des enfants transis de froid de se réchauffer relève d'une obligation humaine élémentaire », ont-ils écrit.

Le 11 novembre, l'ONU avait indiqué que plus de 150 000 tentes achetées par des partenaires humanitaires et des États membres attendaient, à l'extérieur de Gaza, l'autorisation d'y entrer. « Nous avons besoin que les autorités israéliennes coopèrent et délivrent les autorisations nécessaires pour que nous puissions faire entrer ces tentes », avait déclaré Farhan Haq, porte-parole adjoint de l'ONU.

Le même jour, le chef des opérations humanitaires de l'ONU, Tom Fletcher, avait déclaré que l'attente de la formation d'un nouveau gouvernement israélien ne constituait pas « une excuse acceptable » pour retarder l'acheminement du matériel destiné à l'hiver.

VITAMINE D

Un espoir pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson

La maladie de Parkinson est une maladie neurodégénérative incurable. Certains traitements sont mis en place pour lutter contre les effets dévastateurs de certains symptômes. Une récente étude offre un nouvel espoir aux personnes atteintes de la maladie.



PARKINSON : BIENTÔT UN NOUVEAU TRAITEMENT ?

Les symptômes de la maladie se traduisent par la disparition prématurée, lente et progressive, d'un petit nombre de cellules nerveuses appelées « dopaminergiques ». Celles-ci sécrètent un neurotransmetteur bien connu : la dopamine. Ce dernier sert à transmettre les ordres du cerveau aux muscles pour, notamment, les contrôles automatiques du corps. Il agit également dans la sensation de plaisir et de désir. Actuellement, le traitement de base et de référence de cette maladie est la dopamine, puisque c'est elle qui fait défaut. Mais il n'est pas possible, pour le moment, de guérir cette maladie. Les traitements prescrits permettent de contrôler les symptômes durant plusieurs années. Récemment, une étude américaine réalisée sur 286 malades, offre un nouvel espoir aux personnes atteintes par la maladie. Les résultats de l'étude indiquent que plus les taux de vitamine D dans le sang sont élevés, moins sévères sont les troubles cognitifs et la dépression. Une association qui est très marquée au début de la maladie. Ainsi, les chercheurs affirment que « le manque de vitamine D ne serait pas qu'une cause seconde dans la progression de certaines maladies neurodégénératives mais véritablement un cofacteur aggravant ». À la suite de cette étude, les scientifiques estiment que « la vitamine D pourrait intégrer utilement l'arsenal thérapeutique dont nous disposons pour lutter contre ces maladies ».

LES BIENFAITS DE LA VITAMINE D

D'autres études vantent les bienfaits de la vitamine D pour la santé. Ainsi, elle pourrait aider à ralentir la progression du diabète de type 2. Elle réduirait également le risque de fracture après une greffe du rein en intervenant dans l'absorption du calcium et du phosphore par les intestins. Enfin, elle a déjà prouvé ses bénéfices dans l'évolution du cancer colorectal et dans la prévention du cancer du sein. Au quotidien, on en retrouve dans les poissons gras comme le saumon, la sardine ou le maquereau, mais aussi dans les abats, les œufs, les fromages et le beurre. Certains laitages ou céréales sont enrichis en vitamine D.

ALZHEIMER

D'où vient l'agressivité des patients, comment la gérer ?

Certaines personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ont des phases où elles deviennent agressives, parfois assez subitement. D'où vient cette agressivité et comment la gérer ?



QU'EST-CE QUE L'ALZHEIMER ?

La maladie d'Alzheimer « entraîne une disparition progressive des neurones dans les régions du cerveau qui gèrent certaines capacités comme la mémoire, le langage, le raisonnement ou encore l'attention » explique France Alzheimer. Ces cellules perdent leur fonction avant de mourir. Les neurones ne parviennent alors plus à programmer de manière efficace un certain nombre d'actions, ce qui explique les pertes de mémoire et les troubles du comportement. C'est pour cette raison que certaines facultés sont altérées et réduisent, peu à peu, l'autonomie de la personne.

La maladie apparaît le plus souvent chez les personnes âgées. Elle n'est pourtant pas une conséquence classique du vieillissement et peut être corrélée à d'autres causes comme les maladies cardio-vasculaires, la solitude ou la sédentarité.

POURQUOI CERTAINES PERSONNES ALZHEIMER SONT-ELLES AGRESSIVES ?

Lorsque la maladie progresse, il arrive que certaines personnes deviennent agressives. En effet, il se produit, dans le corps et le cerveau, de nombreux changements. Cela produit un état de confusion total chez les malades qui peuvent alors être très en colère. Cette agressivité se manifeste souvent dans la soirée. Il est en effet possible que d'évoluer toute la journée dans un environnement insécure et menaçant irrite et fatigue la personne, ce qui fait ressurgir des émotions négatives.

Pour gérer cette agressivité, la meilleure façon selon la fondation Vaincre Alzheimer est de :

Rester calme et conduire paisiblement la personne à retrouver un état de paix et de calme ;

Se souvenir que ce comportement hostile peut donner lieu à un sentiment de frustration ;

La colère peut venir de l'incompréhension de quelque chose ou d'une tâche : aidez la personne à comprendre en utilisant un langage clair, des mots simples, des paroles apaisantes ou en simplifiant la tâche ;

Évitez de vous battre verbalement ou de raisonner cette personne. Ayez des gestes doux, des mots apaisants, etc. ;

Consultez le médecin de la personne. L'agressivité peut être une réaction directe à une douleur physique que la personne n'arrive pas à transmettre verbalement.

Cette colère ou agressivité n'est pas dirigée vers vous particulièrement. Il est important d'aider la personne à gérer sa frustration ou la sortir de son incompréhension.

Une alimentation diversifiée, la clé d'une bonne santé

On le sait, pour être en bonne santé il ne faut pas manger trop sucré, trop salé et consommer cinq fruits et légumes par jour. Mais en pratique, qu'est-ce que cela signifie exactement « avoir une alimentation diversifiée » ?

POUR ÊTRE EN BONNE SANTÉ : AYEZ UNE ALIMENTATION DIVERSIFIÉE !

D'après une enquête de la Fondation International Food Information Council : 80 % de la population se sent confuse vis-à-vis de la nutrition. Et cela se comprend, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver parmi tous les conseils alimentaires que l'on peut entendre à droite, à gauche. Pourtant, il existe de nombreux consensus pour être certain d'être en bonne santé, grâce à son alimentation. Ainsi, pour une alimentation saine et équilibrée, il est conseillé de :

Optez pour des légumes, des fruits, des noix, des graines, des légumineuses et des grains entiers. Au moins 75 % de votre assiette devrait se composer de ces produits. Ils ont un impact direct sur la diminution de la tension artérielle, des taux de triglycérides, de glucose, du tour de taille et réduit le risque de développer certaines maladies comme des maladies cardiaques ou du diabète ;

Réduisez les quantités de viandes rouges : plusieurs études prouvent qu'une forte consommation de ces produits augmente le risque de développer une maladie cardiaque ou un cancer ;

Choisissez des graisses et des glucides sains. Tournez-vous plutôt vers des féculents ou certains légumes qui vous apportent également des fibres, des minéraux, des antioxydants et des vitamines ;

Éloignez les aliments transformés : viandes, céréales raffinées, sucreries… Tous ces produits favorisent les maladies en vous faisant prendre du poids. Pour être en bonne santé, il est important de prendre certaines habitudes alimentaires. Mais optez pour des repas qui vous font plaisir. Inutile de s'imposer un régime drastique que vous allez abandonner rapidement. L'idée est de trouver une approche diététique avec laquelle vivre sur le long terme.

UNE ALIMENTATION QUI VARIE EN FONCTION DE VOTRE ÂGE, DE VOTRE SEXE OU DE VOTRE MODE DE VIE

Il existe, certes, des règles pour être en bonne santé grâce à son alimentation. Mais celles-ci sont très généralistes. En réalité, la façon de s'alimenter est quelque chose de très personnel. Il existe une multitude de facteurs comme l'âge, l'origine ethnique, le mode de vie, la prise de médicaments, les facteurs environnementaux… sur lesquels se baser pour établir une alimentation totalement adaptée.

Selection du jour

TF1

21h10

Esprits criminels



Avec Joe Mantegna, Thomas Gibson, Shemar Moore, Aisha Tyler, A.J. Cook, Matthew Gray Gubler, Kirsten Vangsness, Paget Brewster, Adam Rodriguez, Zach Gilford, Rachel Nichols, Ryan-James Hatanaka

JJ accompagne la docteure Ochoa dans le travail thérapeutique entrepris avec Voit, qui doit affronter les traumatismes de son passé. Mais une nouvelle inquiétante vient troubler cette tentative de reconstruction : l'un de ses anciens disciples a reçu un message mystérieux. Quelqu'un semble chercher à rassembler les membres encore en liberté du réseau de tueurs en série constitué par Voit. Une menace qui pourrait bien raviver les instincts meurtriers de ses anciens adeptes.

La grande librairie

21h05

Présenté par : Augustin Trapenard

Le grand rendez-vous de l'actualité littéraire sous toutes ses formes : romans, essais, histoire, polars, bandes dessinées, jeunesse... Augustin Trapenard convie des auteurs venus d'univers différents. «La grande librairie» a toujours pour seul mot d'ordre le plaisir de découvrir de nouvelles contrées littéraires et d'assister à des rencontres entre auteurs, qui échangent sur leurs ouvrages et apportent leur éclairage personnel. Auteurs confirmés ou talents naissants, ils révèlent à demi-mots leurs secrets de fabrication. Des rubriques régulières viennent ponctuer l'émission, notamment la découverte d'une librairie dans les quatre coins de l'Hexagone et le coup de coeur des libraires.

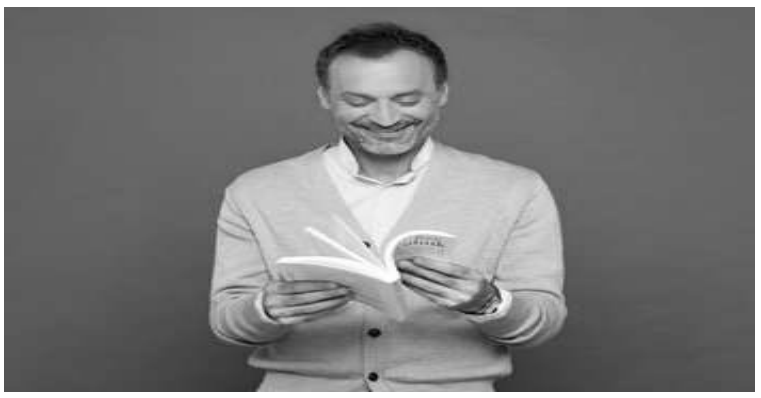

La France a un incroyable talent

21h10

Présenté par : Karine Le Marchand

Grande nouveauté dans «La France a un incroyable talent» : les quarts de finale se déroulent désormais en direct ! Après les auditions, 30 candidats restent en lice, dont dix s'affrontent lors de cette première soirée pour quatre places en demi-finale. Aux côtés d'Hélène Ségara, Marianne James, Éric Antoine et Sugar Sammy, un cinquième juré fait son apparition : Joyca. Le célèbre YouTubeur dispose de son propre Golden Buzzer pour qualifier directement son favori. Autre changement de taille : les téléspectateurs peuvent désormais voter dès les quarts de finale pour sauver un candidat.



Le consentement

21h10

Avec Kim Higelin, Jean-Paul Rouve, Laetitia Casta, Miglen Mirtchev, tanguy mercier, Françoise Gazio, Elodie Bouchez, Jean Chevalier, Lolita Chammah, David Clavel, Agathe Dronne, Christophe Grégoire, Doby Broda, Benjamin Gomez, Irène Ismaïloff



C'est en 1985 lors d'un dîner avec sa mère, que Vanessa, 13 ans, fait la connaissance de Gabriel Matzneff, un écrivain, quinqua sulfureux célébré par le milieu littéraire parisien. Au fil d'échanges puis de rencontres, il gagne la confiance de l'adolescente, qui devient sa muse mais aussi son amante. Fascinée par le charisme de cet homme aussi cultivé que manipulateur, Vanessa subit de plus en plus violemment son emprise psychologique destructrice.

Des racines et des ailes

21h10

Présenté par : Carole Gaessler

Dans ce numéro de «Des racines et des ailes», nous partons à la découverte des Alpes françaises, du parc régional du Verdon jusqu'au Massif des Écrins, dominé par le sommet emblématique de La Meije à 4000 mètres d'altitude. Pas moins de 1h30 de raquette en hiver est nécessaire pour accéder au village de Dormillouse, au coeur du Parc national des Écrins. Pas de réseau électrique, pas de route, et pourtant, Claude et Stéphanie ont choisi de s'y installer à l'année et de restaurer la ferme familiale. Aujourd'hui ils se battent pour faire revivre le village.



Enquêtes criminelles

19h25

Présenté par : Nathalie Renoux, Michel Mary

Son meurtre a bouleversé la France entière... C'était le 26 septembre 2020, dans la petite commune de Villefontaine, en Isère. Après avoir raté son bus, Victorine Dartois, une jeune femme âgée de 18 ans à peine, décide de passer par les bois pour rentrer chez elle à pied. Elle n'arrivera jamais à destination : son corps sera retrouvé deux jours plus tard dans le lit d'un ruisseau, dissimulé par la végétation. C'est à la faveur d'un témoignage providentiel que, deux semaines après le drame, un suspect est arrêté. Il s'appelle Ludovic Bertin, il a 25 ans et il habite à 800 mètres à peine du domicile familial de la victime.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e- mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siége social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail :agence.reqie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran @anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustrations adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

LE CHIFFRE DU JOUR

78 **LA SÉCHERESSE** survenue en France en 2026 a entraîné des pertes importantes de production herbagère, avec 78 % des communes herbagères désormais éligibles à l'indemnisation de solidarité nationale.

« Nous ne paierons pas pour leurs guerres » : l'Europe de la rue dit non à la militarisation

Des milliers de personnes. Des jeunes, des enseignants, des infirmières, des syndicalistes, des pacifistes. Bruxelles a vu dimanche dernier, défiler une autre Europe. Pas celle des sommets, des communiqués et des uniformes. Celle de la rue. Des banderoles : « Nous ne paierons pas pour leurs guerres ». «Construisons la paix, pas des chasseurs F-35».



Le message est clair, et il résonne dans tout le continent : assez. Assez de financer la guerre sur le dos des citoyens. Assez de vider les écoles et les hôpitaux pour remplir les arsenaux.

La manifestation, organisée par des dizaines d'organisations belges et européennes, civiques, de défense des droits de l'homme, pacifistes et de jeunesse, n'est pas tombée du ciel. Elle est le point culminant d'une colère qui monte depuis des mois.

DES BUDGETS MILITAIRES QUI EXPLOSENT, DES SERVICES PUBLICS QUI S'EFFONDRENT

En Belgique, les dépenses militaires ont augmenté de 59 % entre 2024 et 2025. 28,4 milliards d'euros supplémentaires réservés à la défense pour la durée de la législature actuelle. En Italie, le budget de défense va augmenter de près de 20 %. En Allemagne, 27 milliards d'euros supplémentaires. En France, 6,4 milliards d'euros en plus, tout en supprimant près de 1 600 postes d'enseignants. Pourquoi ? Parce que les membres de l'OTAN se sont engagés à porter leurs dépenses de défense et de sécurité à 5 % du PIB d'ici 2035. 5 %. C'est un chiffre énorme. C'est l'équivalent de plusieurs fois le budget de l'éducation dans certains pays. C'est l'équivalent de la construction de dizaines d'hôpitaux, de milliers d'écoles. Et pendant ce temps, que se passe-t-il dans la vraie vie ? Les hôpitaux manquent de personnel. Les urgences ferment la nuit. Les infirmières sont épuisées, mal payées, elles démissionnent en masse. Les listes d'attente s'allongent. Les écoles manquent d'enseignants. Les classes sont surchargées. En France, on supprime des postes alors que les élèves sont de plus en plus nombreux. Partout en Europe, les professeurs dénoncent des conditions de travail indignes. La protection sociale, elle, est rabotée. Les retraites, les allocations, les aides au logement sont présentées comme des « coûts » à réduire, pendant que les contrats d'armement sont présentés comme des « investissements » à augmenter.

Les manifestants de Bruxelles l'ont dit avec leurs mots : les gouvernements européens privilégient l'expansion militaire au détriment des services publics. Et ils mettent en garde contre le pire : l'envoi de jeunes au front lors de futurs conflits. Deux jours avant Bruxelles, le 20 novembre, la jeunesse européenne s'était déjà levée.

Des grèves étudiantes contre la militarisation, la conscription et les coupes budgétaires dans l'éducation ont eu lieu dans plus de 25 pays européens, sous le slogan : « Battez-vous pour notre avenir, pas pour leurs guerres ».

En Allemagne, des milliers de personnes ont manifesté contre une éventuelle conscription. À Leipzig, la police a utilisé des canons à eau contre les protestataires.

En Autriche, du gaz poivré a été employé et des dizaines de personnes ont été arrêtées. En Italie, des affrontements ont éclaté, au cours desquels la police a recouru à des canons à eau et à des gaz lacrymogènes. Le pouvoir répond à la peur par la peur. À la contestation par la répression. Mais la contestation ne faiblit pas.

En France, parallèlement, les manifestations ne faiblissent pas depuis deux mois déjà. Le 21 novembre, les troubles sociaux ont rassemblé les syndicats, les mouvements de jeunesse et les « gilets jaunes » contre le coût élevé de la vie.

Selon le ministère de l'Intérieur, 82 500 personnes ont participé aux défilés, dont 21 500 à Paris. Le syndicat CGT a fait état de 150 000 manifestants dans tout le pays, dont 45 000 dans la capitale. Entre les chiffres officiels et les chiffres syndicaux, une chose est sûre : la rue est là, et elle ne rentre pas chez elle.

Ce que dénoncent ces manifestants, ce n'est pas seulement un budget. C'est un choix de société. Veut-on une Europe qui achète des F-35, des chars, des missiles ? Ou une Europe qui construit des écoles, des hôpitaux, des logements, des transports publics ?

Veut-on une Europe qui prépare la guerre ? Ou une Europe qui construit la paix ?

Les gouvernements européens répètent que la militarisation est nécessaire pour la « sécurité ». Mais quelle sécurité y a-t-il à avoir des armées suréquipées et des hôpitaux vides ? Quelle sécurité y a-t-il à avoir des milliards pour les armes et pas un euro pour les enseignants ?

Les manifestants de Bruxelles ont posé la vraie question : la sécurité, c'est d'abord pouvoir se soigner, pouvoir étudier, pouvoir vivre dignement. Sans ça, il n'y a pas de sécurité. Il n'y a que de la peur. Et la peur, elle, ne protège personne. Elle ne fait qu'enrichir les marchands d'armes. Le 22 novembre à Bruxelles, la rue a dit non. Elle a dit que les fonds publics doivent aller davantage à la santé, à l'éducation et à la protection sociale qu'à l'achat d'armes.

Ce n'est pas un refus de la sécurité. C'est le refus de sacrifier l'avenir pour financer la guerre. C'est un cri qui vient de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, de France. Un cri qui vient de toute l'Europe.

Et ce cri, les gouvernements ne pourront pas l'ignorer longtemps.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

L'Algérie passe à l'offensive avec le projet des batteries au lithium

C'est une décision qui peut changer la donne. Lundi, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé une réunion de travail consacrée au lancement du projet de construction d'une usine de batteries au lithium.

Un projet. Une usine. Mais derrière ces mots, c'est toute une stratégie qui se joue : celle de faire de l'Algérie non plus un simple pays qui extrait des minerais, mais un pays qui les transforme, qui les valorise, qui en fait des produits à haute valeur ajoutée.

Et pour piloter ce chantier, le président a fait un choix fort : il a désigné le professeur Karim Zaghib en qualité de président du projet, chargé des études et du suivi des différentes étapes de sa réalisation sur les plans technique et technologique.

Le projet sera sous la supervision du maître d'ouvrage, le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, par l'intermédiaire de la société Sonelgaz International.

Pourquoi le lithium ? Pourquoi maintenant ?

Le lithium, c'est l'or blanc du XXIe siècle.

Il est partout. Dans les batteries des voitures électriques. Dans les batteries des téléphones, des ordinateurs, des tablettes. Dans les systèmes de stockage d'énergie solaire et éolienne. Sans lithium, pas de transition énergétique. Sans lithium, pas de voiture électrique. Sans lithium, pas de stockage. Et le monde entier se bat pour le lithium. La Chine, les États-Unis, l'Europe, l'Australie, le Chili. Tous veulent sécuriser leurs approvisionnements. Tous veulent avoir leurs usines de batteries. Tous veulent ne plus dépendre des autres. L'Algérie, elle, a un atout majeur : elle possède du lithium. Dans le Sud, dans les gisements miniers encore largement inexploités, dans les sables, dans les saumures. Pendant des années, ces richesses sont restées sous terre, faute d'infrastructures, faute de stratégie, faute de volonté.

Aujourd'hui, la volonté est là. Le président Tebboune l'a dit à plusieurs reprises : l'Algérie ne doit plus exporter ses richesses brutes. Elle doit les transformer chez elle. Le phosphate doit devenir engrais en Algérie. Le fer doit devenir acier en Algérie. Le lithium doit devenir batterie en Algérie.

Le projet sera supervisé par le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, par l'intermédiaire de la société Sonelgaz International.

Ce n'est pas anodin. Sonelgaz, c'est le géant national de l'énergie. C'est l'entreprise qui électrifie le pays. Qui construit les centrales. Qui gère le réseau. Elle a l'expérience des grands projets. Elle a les capacités financières et techniques. En confiant le projet à Sonelgaz International, l'État s'assure que le projet sera mené avec sérieux, avec rigueur, avec des moyens. Pas un projet sur papier. Un projet sur le terrain.

L'usine va renforcer l'industrie nationale. Elle va créer un nouvel écosystème industriel autour de la batterie : extraction, raffinage, fabrication des composants, assemblage, recyclage. Des centaines d'entreprises, des sous-traitants, des start-up vont pouvoir se greffer autour de cette usine.

Ensuite, elle va renforcer la production minière. Parce qu'une usine de batteries, ça a besoin de lithium. Et pour avoir du lithium, il faut exploiter les mines. Il faut investir dans l'exploration, dans l'extraction, dans le traitement. Cela veut dire des emplois dans le Sud, des infrastructures, des routes, des écoles, des hôpitaux dans les régions minières.

Ensuite, elle va créer des emplois qualifiés. Des ingénieurs, des techniciens, des chimistes, des chercheurs. Des jeunes algériens qui, aujourd'hui, partent à l'étranger parce qu'ils ne trouvent pas de projets ambitieux chez eux, pourront rester et travailler sur un projet d'avenir. Enfin, elle va placer l'Algérie sur la carte mondiale de la transition énergétique. Demain, quand un constructeur automobile européen voudra acheter des batteries, il pourra se tourner vers l'Algérie. Quand un pays africain voudra stocker son énergie solaire, il pourra se tourner vers l'Algérie.

L'Algérie ne sera plus seulement un fournisseur d'hydrocarbures. Elle sera un fournisseur de batteries. Un fournisseur d'énergie propre. Un acteur de la transition.

Ce projet s'inscrit dans une vision plus large : celle de la diversification de l'économie nationale, de la sortie de la dépendance aux hydrocarbures, de la valorisation des richesses minières.

Après la ligne minière Est pour le phosphate, après les projets de fer de Gara Djebilet, après les projets d'engrais, voici maintenant le lithium.

C'est la même logique : on ne vend plus brut. On transforme. On crée de la valeur. On exporte des produits finis.

La réunion de lundi, présidée par le président Tebboune, marque le lancement officiel. Les études vont commencer. Le suivi technique va être assuré par le professeur Zaghib. Le maître d'ouvrage est désigné. L'Algérie entre dans l'ère de la batterie. Et avec elle, dans l'ère de l'industrie du futur.

B. KH.